

Conférence
des présidents
d'université

2017



Rapport
d'activité
2017

la CPU au service
de l'Université

édito de la CPU

L'assemblée plénière de la CPU nous a accordé sa confiance pour les années 2017 et 2018. Aux côtés du conseil d'administration, nous avons une lourde responsabilité : en tant que porte-parole de nos collègues en charge de la conduite des universités et écoles, mais aussi comme représentants de la communauté universitaire dans son ensemble.

2017 a été une année historique pour la CPU. Nous avons entamé notre mandat dans un contexte d'élection présidentielle et nous nous sommes employés, dans un esprit collégial, à prendre la mesure des grands enjeux de notre société en matière d'enseignement supérieur et de recherche. Ce travail a été le fil rouge de l'action des commissions ou comités en 2017 et les propositions émises par la CPU lors de son colloque de Reims ont été initiatrices de débats, inspirant peut-être certaines des réformes que le nouveau gouvernement a mises en chantier.

2017 puis 2018 se caractérisent par un remodelage en profondeur du paysage et des pratiques de l'enseignement supérieur et de la recherche et la CPU s'est investie pleinement sur des sujets fondamentaux, avec et pour les membres de la Conférence.

2017, c'est la loi relative à l'entrée en master mise en œuvre, malgré les délais contraints, dans des conditions globalement satisfaisantes grâce à l'efficacité des établissements qui ont fait preuve d'un grand sens des responsabilités.

Concernant le projet de loi relatif à l'orientation et à la réussite des étudiants, la CPU s'est pleinement engagée dans la concertation organisée en amont. Nombre de nos propositions ont été entendues et reprises et nous nous assurerons qu'elles figurent dans le texte de loi définitif qui s'appliquera dès la rentrée 2018.

Quant à la réforme de l'apprentissage, la CPU s'est impliquée dans le travail préparatoire et elle continuera à le faire en 2018. En effet l'insertion professionnelle des étudiants est une préoccupation centrale de la CPU. Nous considérons qu'une gouvernance claire doit s'imposer à laquelle les employeurs et les territoires doivent prendre part.

C'est ce même souci d'insertion professionnelle qui fait des ESPÉ et de la formation initiale et continue des professeurs des premier et second degrés un de nos dossiers majeurs.

Bien d'autres chantiers nous ont mobilisés : la vie de campus, le patrimoine universitaire, la transformation numérique, le défi énergétique, la sécurité de nos établissements, l'attractivité internationale de nos universités. Aux côtés des présidents, les chargés de mission qui constituent l'équipe permanente de la CPU font un travail essentiel pour les mener à bien.

Les universités sont des opérateurs majeurs de la recherche aux côtés des organismes, dont elles hébergent le plus souvent les chercheurs. Les enseignants-chercheurs et les jeunes chercheurs préparant une thèse de doctorat concourent de façon essentielle aux résultats de la recherche et à leur valorisation. Aussi, les universités françaises ont la responsabilité de s'assurer que les disciplines et les thématiques de recherche sont abordées dans la globalité et la complétude qu'elles méritent. La réponse aux grands défis sociétaux ne peut être complète que si elle peut compter sur les efforts conjoints des universités et des organismes pour coordonner leurs politiques de recherche, à travers un engagement commun. À cet égard, nous nous félicitons de l'effort financier engagé auprès de l'Agence Nationale de la Recherche pour améliorer le taux de réussite des appels à projets. Il faut poursuivre le travail engagé.

Enfin, 2017 a permis à la CPU de renforcer ses liens avec les autres Conférences européennes de présidents ou recteurs d'université.

L'année écoulée a permis d'initier de nombreux chantiers, tout en donnant un rôle prééminent à la CPU dans le débat public. 2018 devrait permettre de consolider ces actions.

Notamment, la mise en place de la réforme de l'entrée dans l'enseignement supérieur nous mobilisera dès cette année et se poursuivra les années suivantes. Dans le domaine de la recherche, la CPU sera attentive à être associée pleinement aux réunions du groupe de pilotage de la recherche, aux côtés des présidents ou directeurs d'organisme et des présidents d'Alliance de recherche, car les universités sont des institutions de recherche et d'innovation qui regroupent ou accueillent l'essentiel des forces de la recherche publique de la nation.

Sujet phare de la CPU en 2018 : la question européenne. Le colloque de la CPU, intitulé «L'Europe des universités», se tiendra à Dijon au printemps 2018. Il fera la part belle à nos homologues européennes et à l'échange d'expériences, dans un contexte d'échéances importantes pour le futur de l'espace européen de la recherche et de l'enseignement supérieur, notamment : la conférence ministérielle de Bologne en mai qui se tiendra à Paris ; la publication des orientations du futur programme cadre européen par la Commission européenne en juin ; et la réflexion sur la mise en place des universités européennes souhaitées par le président de la République.

***Gilles Roussel,
Fabienne Blaise et
Khaled Bouabdallah***

Sommaire

Partie 1
**Organisation
& fonctionnement
de la CPU**
→ **page 5**

Partie 2
**Activité
des commissions
et comités
de la CPU**
→ **page 15**

Perspectives 2018
→ **page 40**

Annexes
→ **page 42**

La Maison des universités - Paris



PLACE
LOUIS MARIN
1870-1920

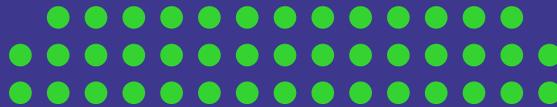


partie 1

Organisation & fonctionnement de la CPU



Créée en 1971 et organisée en association depuis 2008, la Conférence des présidents d'université (CPU) rassemble en 2017 les dirigeants de **129 établissements**



**74 universités
françaises**



**3 universités
de technologie**



**2 écoles
centrales**



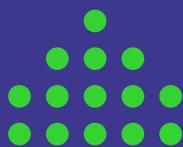
**4 instituts nationaux
des sciences
appliquées**



**3 instituts
nationaux
polytechniques**



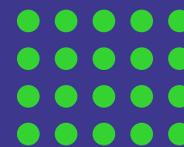
**4 écoles
normales
supérieures**



**14 grands
établissements**



**5 écoles françaises
à l'étranger**



**20 communautés
d'universités**

**1,6 million d'étudiants
à l'Université**

En 2017, la CPU est dirigée par un nouveau Bureau

La CPU est présidée par un Bureau élu pour deux ans et composé d'un président et de deux vice-présidents, tous présidents d'université ou responsables d'établissement d'enseignement supérieur et de recherche.

→ Le 15 décembre 2016, Gilles Roussel, président de l'Université Paris-Est-Marne-la-Vallée, est élu président de la CPU en séance plénière, associé à deux vice-présidents, Fabienne Blaise, alors présidente de l'Université de Lille-Sciences Humaines et Sociales, et Khaled Bouabdallah, président de l'Université de Lyon. Ils ont pour mission de conduire la CPU en 2017 et en 2018 avec la volonté de faire de cette dernière « le porte-parole de la diversité des établissements qui la composent auprès des instances de décisions politiques et économiques, et un outil d'information, de formation et de soutien de l'action de ces établissements. »

Gilles Roussel · président de la CPU



Fabienne Blaise · vice-présidente



Khaled Bouabdallah · vice-président



Le Bureau assure un rôle de pilotage, d'animation et d'orientation de la Conférence. Il est l'interlocuteur direct des partenaires de la CPU et des pouvoirs publics.

Organisée en collégialité, la CPU entend porter la voix et les valeurs humanistes et citoyennes de l'Université dans le débat public. Elle propose des éléments de transformation du monde de l'enseignement supérieur et de la recherche et réagit à ses évolutions. Pour ses missions, elle est en relation permanente avec les pouvoirs publics, les acteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche, les partenaires économiques et sociaux des universités et les parlementaires. La CPU a un rôle croissant envers la société et le grand public, afin de mieux faire connaître les universités, leurs débouchés, leurs réussites et les apports de la recherche qui y est conduite dans tous les champs de la connaissance.

La CPU est installée à la Maison des universités, boulevard Saint-Michel, à Paris. Elle partage ce lieu avec l'Agence de Mutualisation des Universités et des établissements (AMUE) et de nombreux réseaux universitaires, avec lesquels elle travaille de manière suivie tout au long de l'année.

La CPU tire son financement des subventionnements publics, des cotisations de ses membres et des subventions de ses partenaires privés dont les principaux sont la Caisse des dépôts, la Banque populaire, la Casden, la MAIF et la Mgen.

Une organisation autour de 8 commissions et 4 comités

Le travail de la CPU est structuré en huit commissions thématiques : « Formation et insertion professionnelle », « Recherche et innovation », « Moyens et personnels », « Vie étudiante et vie de campus », « Relations internationales et européennes », « Questions de santé », « Questions juridiques », « Regroupements et politiques de sites » ; et quatre comités, « Europe », « Transition écologique », « Numérique » et « Communication et attractivité des universités ». Chacun est dirigé par une présidente ou un président d'université élu(e), aidé(e) dans sa tâche par un ou une chargé(e) de mission. Les commissions ou comités se réunissent une fois par mois.

La CPU dispose d'un Bureau permanent à Bruxelles, agissant avec les organismes de recherche au sein du Club des Organismes de Recherche Associés (CLORA).

Enfin, la CPU a un conseiller parlementaire auprès du Sénat et de l'Assemblée nationale. Depuis plus de 4 ans, elle a fait de ses relations avec le Parlement un levier de renforcement des liens entre le monde universitaire et les pouvoirs publics. L'année 2017 fut marquée par un approfondissement des travaux auprès du Parlement à l'occasion de plusieurs événements législatifs clés : l'adoption, la promulgation et l'entrée en vigueur de la loi réformant le master, les élections législatives et sénatoriales, la loi de finances pour 2018, le début des discussions du projet de loi relatif à l'orientation et à la réussite des étudiants ou encore le lancement de la réflexion sur la réforme des regroupements universitaires.

L'équipe permanente de la CPU s'appuie, pour élaborer ses positions politiques, sur l'expertise de l'ensemble des réseaux universitaires et associations professionnelles.

L'activité de la CPU est rythmée par de grands rendez-vous annuels : colloque annuel, colloques thématiques, séminaires de formation destinés aux présidents, aux directeurs et à leurs équipes, débats sur les grandes orientations qui intéressent la société ou propres aux universités, publications à destination du monde universitaire ou du grand public, organisation du concours international « Ma thèse en 180 secondes »...



Les membres de la CPU lors de l'Université d'été de la Conférence

Les temps forts de la CPU en 2017



Université de Reims
Champagne-Ardenne

1

Le colloque annuel

Depuis sa création il y a plus de vingt ans, le colloque annuel de la CPU est devenu le rendez-vous incontournable des forces de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation en France. Ouvert prioritairement aux membres et aux partenaires de la CPU, il est accueilli chaque année par une université et attire quelque 300 participants.

En 2017, année d'élections présidentielle et législatives, le colloque a contribué pleinement aux discussions sur l'enseignement supérieur et la recherche au cours de la campagne permettant à la CPU de prendre toute sa place dans le débat politique. Organisés les 28 février et 1er mars à l'Université de Reims Champagne-Ardenne sur le thème « Pensons l'Université pour l'avenir » avec le soutien de la Caisse des Dépôts, de la Banque populaire, de la MAIF et de la MGEN, ces deux jours de réflexion ont réuni les membres de la CPU et les équipes de direction des universités ainsi que les partenaires de la CPU, les représentants des réseaux et associations professionnelles des universités afin que puisse s'exprimer la diversité des positions.

À l'issue du colloque, 84 propositions ont été portées au débat public. Loin d'une plateforme de revendications, elles sont la contribution de la CPU à l'adaptation du système d'enseignement supérieur et de recherche aux évolutions de la société française et à sa relation à l'Europe et au monde. Les propositions abordent trois grands thèmes : l'Université de demain, les propositions sur les missions générales de l'Université, les propositions sur des missions spécifiques de l'Université. La préparation, l'élaboration, la diffusion et la mise en œuvre de ces propositions ont été le fil rouge de l'année 2017 pour le travail des commissions et comités et pour la CPU en général.

Dans le cadre du nouveau quinquennat, les universités françaises s'engagent dans la défense de la République et de ses valeurs, en contribuant, comme elles l'ont constamment fait, à l'élévation du niveau de qualification des générations actuelles et à venir, à la diffusion de la culture scientifique et technique, au développement de l'innovation et à l'excellence de la recherche française.

84

**À l'issue du colloque,
84 propositions
ont été portées
au débat public**

2 « Ma thèse en 180 secondes et la culture scientifique »

Depuis 2014, la CPU et le CNRS se sont associés dans l'organisation du concours «Ma thèse en 180 secondes» en France. Ce concours permet aux jeunes chercheurs inscrits en doctorat de présenter leur sujet de recherche, en français et en termes simples, à un auditoire profane et diversifié. Chaque candidat doit faire en trois minutes un exposé clair, concis et néanmoins convaincant de son projet de recherche. L'objectif est de valoriser le dynamisme des jeunes chercheurs et de la recherche en France.

Moment phare de la communication scientifique, la finale nationale de «Ma thèse en 180 secondes» marque la fin du concours en France et le début du concours international. En 2017, la finale s'est déroulée le 14 juin au Studio 104 de la Maison de la Radio à Paris qui a fait salle comble. La veille de l'évènement, les 16 candidats finalistes avaient été sélectionnés lors de la demi-finale parmi les 27 doctorants lauréats régionaux venus de toute la France.

Avec seulement 4 années d'existence en France, le concours remporte un très vif succès auprès du grand public et des médias et chaque finale attire des centaines de personnes.

Plus largement, la CPU entend accompagner et renforcer l'effort de médiation scientifique réalisé dans les établissements. A travers de nombreux événements, elle se positionne comme un acteur important de la culture scientifique : en témoigne l'organisation, avec le CNRS, depuis deux ans du «Forum des Nouvelles initiatives en médiation scientifique», dont l'édition 2017 a eu lieu en juin, l'organisation du séminaire sur les Sciences participatives en novembre, et des partenariats tels que le soutien au festival Pariscience.

La CPU est également membre fondateur du média en ligne The Conversation France, issu d'une étroite collaboration entre journalistes, universitaires et chercheurs, et qui propose d'éclairer le débat public grâce à des analyses indépendantes sur des sujets d'actualité.



Avec seulement 4 années d'existence en France, le concours remporte un très large succès



Sabrina Fadloun, lauréate 2017 du concours Ma thèse en 180 secondes



3 L'Université d'été de la CPU : « Universités et diversité des excellences en Europe »

L'Université d'été de la CPU se tient chaque année fin août depuis 6 ans. Elle constitue un temps fort de réflexion entre présidents, enrichi par des apports de scientifiques et de professionnels, notamment internationaux.

L'édition 2017 a eu lieu les 30 et 31 août, dans les locaux de la CPU. Elle a privilégié la confrontation de regards allemands, britanniques, autrichiens, irlandais et bien sûr français autour du thème «Universités et diversité des excellences en Europe». L'objectif: situer la façon dont chaque pays fait face à la diversification des missions de l'ESR et articule différentes formes d'excellence. Quatre thèmes ont été développés lors des tables rondes:

- «L'excellence distribuée, universités de recherche et formes d'excellences»: Comment s'établit dans chaque pays la différenciation des établissements selon l'intensité des moyens accordés à la recherche? Comment se combinent rayonnement international et formations de proximité?
- «Formation d'élites scientifiques et formation de tous»: Comment s'articulent spécialisations académiques et professionnelles, diversité des modes pédagogiques et orientation des étudiants? Comment s'organisent différenciation des parcours, des filières et des établissements?
- «Évolution du processus de Bologne»: L'année 2018 marquera les 20 ans de la Déclaration de la Sorbonne qui a initié le processus de Bologne. Une conférence ministérielle actera en mai 2018 les nouvelles impulsions à lui donner. Quel bilan tire chaque pays de sa réalisation et sur quels axes orienter les changements à venir?
- «Ancrage territorial et attractivité internationale, les universités acteurs de leur région à l'international»: Les universités sont essentielles au développement de leur région, tant sur le plan de la recherche fondamentale que sur celui de la création d'emplois. Quels sont dans chaque pays les axes et les outils d'un tel ancrage?

L'université d'été a également permis un renforcement notable des liens de la CPU avec son homologue allemande (HRK).

De g. à d. : Fabienne Blaise, vice-présidente de la CPU, Gilles Roussel, président de la CPU, Frédérique Vidal, ministre de l'ESR, Jean-Michel Blanquer, ministre de l'Éducation nationale, Khaled Bouabdallah, vice-président de la CPU



Une confrontation de regards allemands, britanniques, autrichiens, irlandais et bien sûr français

4 Learning and Teaching, le rendez-vous européen de la transformation pédagogique

Alors que nous nous préparons à célébrer le 20ème anniversaire du processus de Bologne, en mai 2018, la CPU et l'Association européenne des universités (EUA) ont co-organisé, en partenariat avec l'Université Pierre et Marie Curie, les 28 et 29 septembre derniers, le premier colloque européen « Learning and Teaching Forum », portant sur les innovations et transformations pédagogiques dans l'enseignement supérieur.

La construction d'un espace universitaire partagé est l'une des réussites incontestables de l'Europe. La circulation des étudiants, grâce au programme Erasmus, et la reconnaissance des diplômes et des périodes d'études passés dans un autre pays européen ont contribué à former une identité commune parmi des jeunes citoyens, européens convaincus, ouverts aux autres et cosmopolites.

Ce premier rendez-vous a été pour l'Europe des universités une occasion d'échange et de construction d'une réflexion et d'actions collectives sur le sujet de l'apprentissage, de l'enseignement et de la formation des diplômés-citoyens européens de demain. Depuis plus de dix ans en effet, avec notamment l'avènement du numérique, nos établissements d'enseignement supérieur accomplissent une mutation pour revoir leurs pratiques pédagogiques et devenir des institutions à l'image de leurs étudiants : connectés, souples et agiles.

Plus de 280 personnes, issues de 30 États, membres ou non de l'EUA, ont participé à cet événement. Des présidents et recteurs d'université, des responsables pédagogiques et de laboratoires de recherche, des enseignants-chercheurs dans le domaine de l'apprentissage et de l'enseignement ont fait ainsi, durant quelques jours, de Paris la capitale européenne des innovations pédagogiques.

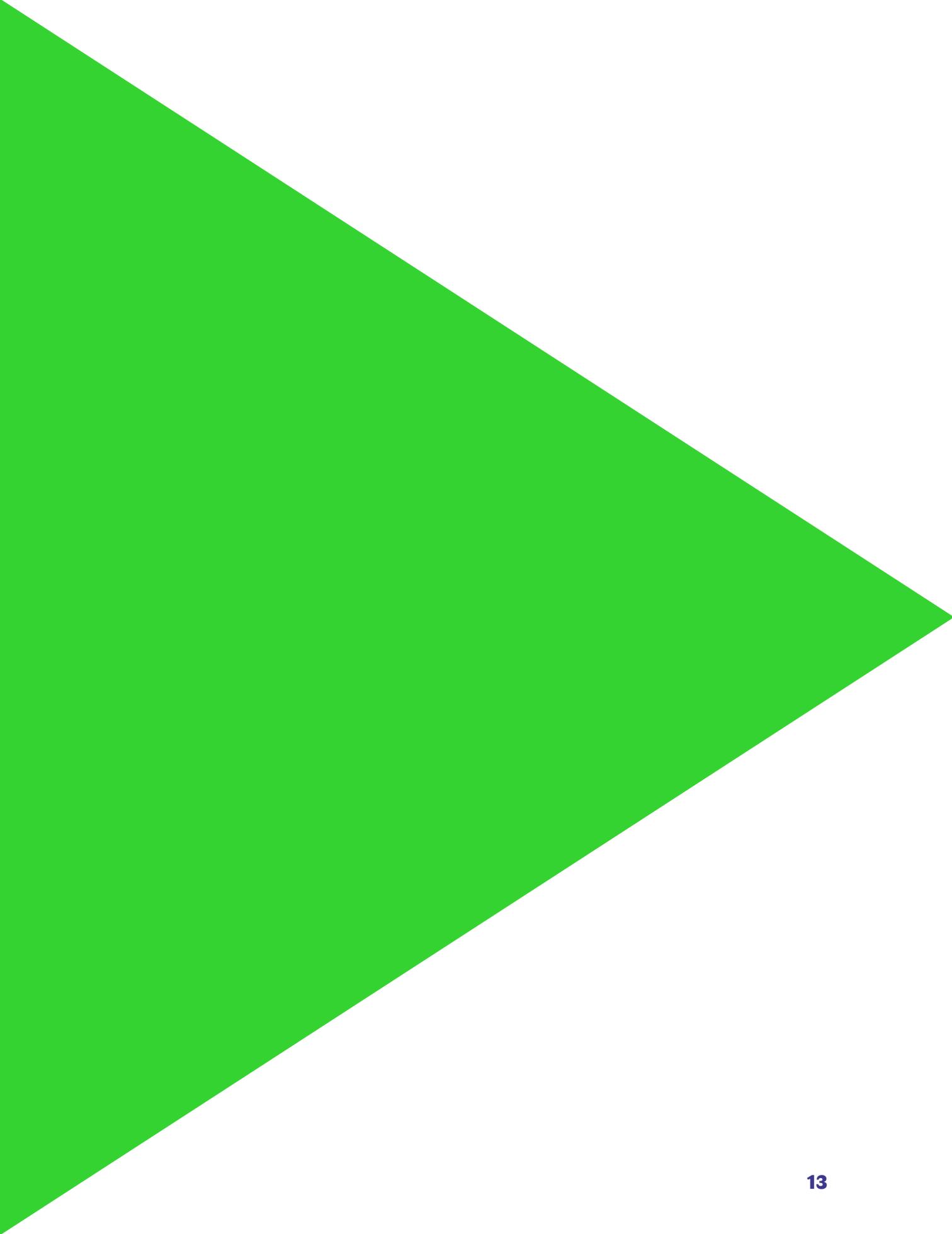
Signe de cette réussite, un rendez-vous a été pris par l'EUA pour organiser une seconde édition de ce colloque dès 2019.



**Plus de
280 personnes,
issues de 30 États
ont participé
à cet événement**



Septembre 2017, Rolf Tarrach, président de l'EUA, Frédérique Vidal, ministre de l'ESRI et Gilles Roussel, président de la CPU





Université Pierre et Marie Curie



partie 2

Activité des commissions et comités de la CPU



La commission de la formation et de l'insertion professionnelle

La commission est présidée par François Germinet, président de l'Université de Cergy-Pontoise, aux côtés de quatre vice-présidents, Christine Gangloff-Ziegler, présidente de l'Université de Haute-Alsace, Olivier Faron, administrateur général du CNAM, Matthieu Gallou, président de l'Université de Bretagne Occidentale et Denis Varaschin, président de l'Université de Savoie Mont-Blanc. Virginie Sément, Déborah Lévy et Kevin Neuville en assurent le fonctionnement.



Vie de la commission

La commission entretient des relations étroites avec les conférences et les réseaux universitaires du champ de l'orientation, de la formation et de l'insertion professionnelle. Elle est également en contact régulier avec les représentants d'organisations représentatives des salariés, d'employeurs ou d'étudiants et un certain nombre de partenaires professionnels. Elle est aussi en lien permanent avec les services du ministère de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et ponctuellement d'autres ministères, notamment ceux de la Culture, de l'Agriculture et du Développement durable.

Au cours de l'année 2017, la commission a poursuivi son activité principalement sur les champs suivants : l'orientation et l'accès en Licence et en Master, la formation tout au long de la vie, et l'insertion professionnelle des étudiants.

Les principales avancées en 2017

Un engagement pour l'orientation et l'accès en Licence

La commission a été particulièrement engagée dans les différentes réflexions menées sur l'évolution du dispositif Admission Post-Bac (APB). Elle a été très impliquée dans la concertation sur la réforme du premier cycle de l'enseignement supérieur lancée en juillet 2017, participant activement aux onze groupes de travail et proposant un Nouveau pacte pour l'enseignement supérieur articulé en trois points : une offre post-bac renouvelée, un accès repensé, et un budget renforcé.

De nombreuses contributions de la CPU ont été reprises dans le rapport final : le continuum bac-3 / bac+3, la prise en compte de l'avis du conseil de classe sur les choix des lycéens ou encore l'importance d'une orientation renforcée au lycée pour préparer l'entrée dans le supérieur.

Cette concertation a également amené la CPU à prendre une position concertée avec les deux autres conférences d'établissements autour de quatre axes : l'information et l'orientation ; les attendus et l'accès à l'enseignement supérieur ; les rythmes et l'offre de formation ; la formation professionnelle et la formation tout au long de la vie.

Enfin, la CPU a été associée à la concertation sur la réforme du baccalauréat lancée en novembre 2017 et a émis sept propositions. Parmi celles-ci, on retrouve la limitation du nombre d'épreuves de fin d'année de terminale ou encore le souhait d'une cohérence entre le parcours de formation et les projets professionnels et personnels de l'étudiant depuis le lycée jusqu'à l'entrée dans le supérieur.

L'implication dans la réforme de l'entrée en Master

Depuis longtemps, la question de la sélection entre la 3^{ème} année de licence et la 1^{ère} année de Master se posait et corrélativement celle de sa disparition entre le master 1 et le master 2. La structuration européenne licence, master, doctorat (LMD) impliquait que cette réforme ait lieu. Là encore les questions d'harmonisation, de passerelles et surtout d'orientation vers la réussite étaient prégnantes. Cette évolution acquise, la commission s'est impliquée dans le suivi de sa mise en œuvre.

Assurer la lisibilité des formations universitaires

Un grand chantier d'harmonisation des fiches du Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) pour les diplômes nationaux des universités (licences générales, licences professionnelles, masters, doctorat) est en cours. L'objectif est d'améliorer la lisibilité des formations universitaires pour les étudiants, les actifs et les entreprises. Ce travail intervient après celui concernant la réduction drastique du nombre d'intitulés de mentions de diplômes.

Faire de l'apprentissage une voie de réussite pour tous

La CPU a pris part à la concertation nationale sur l'apprentissage qui a débuté en novembre 2017. Ce mode d'acquisition de savoirs et savoir-faire ne peut se restreindre à l'enseignement du second degré. L'apprentissage est une voie de réussite pour tous, et doit être compris comme tel dans une société qui souhaite porter ses citoyens au plus haut degré de compétence : c'est un levier d'ouverture sociale et de sécurisation des parcours.

Un travail sur l'universitarisation des formations

Pour réfléchir à la création de passerelles avec les formations et les cursus des autres ministères, la CPU a participé aux travaux de réflexion et de mise en œuvre de l'universitarisation des formations, par exemple celles des diplômes en art et design. En parallèle, la CPU a initié dès le début de l'année 2017, avec différents réseaux, une réflexion sur la définition du bachelor. Elle s'est en partie traduite dans les préconisations du Conseil national Education Economie (CNEE).

Vers un nouveau portail de l'offre de formation continue

La formation continue universitaire est en constante évolution. En lien avec la CPU, une labélisation par le ministère du Travail des services de formation continue sous la marque « FCU » permet de garantir la qualité des services et formations proposés aux divers publics mais aussi la prise en considération par les acteurs socio-économiques du rôle de l'université dans le champ de la formation professionnelle.

Un suivi de l'insertion professionnelle des étudiants

La commission est engagée dans le suivi de l'insertion professionnelle des étudiants et associée aux enquêtes nationales relatives à l'insertion professionnelle des diplômés de DUT, Licence professionnelle, Master d'une part, et de doctorat d'autre part.

Parallèlement, les universités sont opératrices de la mesure de l'insertion professionnelle de leurs diplômés. Ceci est notamment nécessaire pour le maintien du lien avec leurs anciens étudiants.

Comme les autres années, la CPU a participé à la Conférence nationale des stages étudiants organisée par l'AVUF et Jurisup.

L'entrepreneuriat étudiant : l'engagement de la CPU

Vecteur d'insertion professionnelle, d'innovation, de valorisation, de lien avec le monde socio-économique et les territoires, l'entrepreneuriat étudiant connaît un véritable essor avec près de 2000 étudiants sous statut national étudiant-entrepreneur. Dans le prolongement de la publication en 2016 du guide « Université et entrepreneuriat étudiant », réalisé avec le soutien de la Banque populaire, de la Caisse des dépôts, du réseau Pépité, du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et du ministère de l'Économie, la CPU a poursuivi son engagement pour le développement de l'entrepreneuriat étudiant, en lien avec la coordination nationale PEPITE.

138 776
apprentis
dans le supérieur

478 548
stagiaires
de formation
continue dans
le supérieur

4,5%
de chance
supplémentaire
d'obtenir un
emploi par rapport
à un jeune non
diplômé

98 %
des diplômés de
master trouvent un
emploi dans les 30
mois qui suivent
l'obtention de
leur diplôme

La commission de la recherche et de l'innovation

La commission est présidée par Pierre Mutzenhardt, président de l'Université de Lorraine, aux côtés de deux vice-présidentes, Christine Clerici, présidente de l'Université Paris Diderot et de Lise Dumasy, présidente de l'Université Grenoble-Alpes. Florence Egloff en assure le fonctionnement, avec l'appui de Paul Indelicato pour les aspects stratégiques.

Une attention portée aux outils du PIA et aux appels à projets ANR

Au cours de l'année 2017, la commission a émis plusieurs avis auprès du Commissariat général à l'investissement, notamment sur les outils du PIA1 et PIA2 (labex, equipex, IRT, SATT...) et sur le troisième volet du programme d'investissement d'avenir, précisément la mise en place des «écoles universitaires de recherche».

Concernant l'Agence Nationale de la Recherche, la commission a plusieurs fois rappelé qu'une stratégie ne peut reposer uniquement sur la liste des défis prioritaires assignés à la recherche mais doit intégrer une réflexion sur les modes d'attribution des moyens financiers, matériels et humains destinés à soutenir ces priorités. La CPU a souhaité des évolutions concernant le programme d'actions.

Un engagement sur les enjeux du libre accès aux informations scientifiques

Dans le cadre du projet de loi Pour une République numérique, la commission s'est engagée sur les enjeux liés au libre accès aux résultats scientifiques. Elle est également fortement mobilisée sur le suivi du projet de directive européenne sur le droit d'auteur dans le marché unique numérique. Tout au long de la consultation, la commission a défendu, dans le respect du code de la propriété intellectuelle, que l'écrit scientifique, financé majoritairement sur fonds publics, soit librement accessible au terme d'un délai d'embargo défini en cohérence avec les recommandations de l'Union européenne. Elle a coordonné cette réflexion avec les parties prenantes (BSN, Couperin, ADBU, EPRIST, etc.) et avec les directions de l'information scientifique et technique des organismes de recherche. Elle est également très attentive aux négociations avec les grands éditeurs notamment Springer et Elsevier.

La commission est un lieu privilégié de partage d'idées et de débats. Elle a traité des questions relatives à l'organisation, au financement, à l'innovation et à l'évaluation de la recherche et de la formation doctorale, dans un environnement soumis à des évolutions structurelles importantes, notamment induites par les effets des programmes des investissements d'avenir.

Outre les échanges réguliers avec les organismes de recherche, plus spécifiquement le CNRS et l'INSERM, le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, la commission a défendu les intérêts des universités auprès d'un certain nombre d'organismes (Agence Nationale de Recherche, HCRERES) ou d'organes gouvernementaux (Commissariat général à l'investissement).

Au delà de son activité récurrente, par exemple sur les questions budgétaires, la commission a été plus particulièrement engagée sur trois actions : le développement des nouveaux outils du Programme d'Investissement d'Avenir (PIA); les enjeux du libre accès aux informations scientifiques; et le renforcement du domaine de l'innovation et de la valorisation.



Un investissement dans l'animation et la coordination des Alliances

La CPU a continué à être fortement impliquée dans l'animation des Alliances Ancre (énergie), Allenvi (environnement), Aviesan (santé), Allistène (numérique), Athena (sciences humaines et sociales). Elle a présidé en 2017 l'alliance Athena et l'alliance Allistène. La commission a ainsi pu suivre de près la production des contributions des cinq Alliances visant à l'élaboration de la stratégie nationale de recherche (SNR) et de la feuille de route de l'ANR.

Le développement des démarches de sciences participatives

Programme de collecte d'informations à grande échelle, les sciences participatives donnent au public la possibilité de prendre part à des programmes scientifiques en récoltant eux-mêmes une grande quantité de données sur l'ensemble du territoire, données que les chercheurs n'auraient pu obtenir seuls. Cette participation citoyenne pose des questions juridiques, éthiques et épistémologiques. Après avoir signé en 2017 la charte des sciences et recherche participatives, la CPU a organisé un séminaire le 15 novembre pour aborder ces questions.

Une volonté de renforcer le domaine de l'innovation et de la valorisation

Au cours de l'année, la commission a pris position afin d'assouplir l'obligation pour les Sociétés d'accélération du transfert de technologies (SATT) d'être rentables au bout de dix ans. La commission s'est rapprochée de la direction en charge de l'innovation au CNRS afin que les positions des «académiques» au sein des conseils d'administration des SATT soient partagées et robustes, ou pour le moins comprises par chacun en cas de divergence. Ainsi, des réunions régulières dans le domaine de l'innovation ont-elles été programmées, notamment autour des focus transfert et des Instituts de recherche technologique.

Une défense du financement de la recherche

La commission suit toujours de près les dossiers liés à la gestion des moyens. Elle a émis un certain nombre de réflexions et d'avis sur le financement de la recherche, sur les moyens extrabudgétaires et sur la prise en compte des coûts d'environnement, en lien avec la commission des moyens.

Une simplification de la gestion de la recherche

La commission recherche a formulé, à travers une contribution écrite, un certain nombre de propositions concernant la simplification de la gestion de la recherche. Parmi les propositions, on retiendra notamment l'harmonisation des procédures de gestion des cotuelles des unités, une simplification des appels à projets et la mise en place de plateforme de centralisation des appels d'offres.

Un soutien des actions autour de la stratégie de défense

Pour renforcer le domaine de la stratégie de défense, la Direction Générale des Relations Internationales et de la Stratégie (DGRIS) au sein du ministère des Armées a mis en place un plan de réforme du dispositif de soutien à la recherche stratégique intitulé «PACTE enseignement supérieur». Le 25 janvier 2017, une convention tripartite entre le CNRS, la CPU et la DGRIS a été signée lors de la conférence sur «le renouveau de la recherche stratégique de défense».

Cette convention contribue au soutien de la recherche académique sur les enjeux de défense par le biais d'actions de coopération telles que la mise en place d'un Groupement d'Intérêt Scientifique (GIS), la participation à l'évaluation des candidatures aux dispositifs de financement du Pacte Enseignement Supérieur (PES) ou la cartographie du vivier des acteurs académiques.

Le premier comité directeur de cette convention, qui s'est tenu en novembre 2017, a permis de faire le bilan des actions engagées en 2017 (campagnes doctorales et postdoctorales, labels «centres d'excellence»), de souligner le succès de la collaboration entre les organismes et d'identifier les axes de coopération pour 2018.

On retiendra également de l'année 2017, l'implication de plus en plus soutenue du réseau des vice-présidents recherche aux travaux de la commission. Le séminaire de rentrée qui s'est tenu en août 2017 à l'Université de Lille avait pour thème «les articulations entre stratégies d'établissement, politiques régionales, évolutions du système national et politiques européennes de recherche et d'innovation : du territoire à l'Europe.»

1€ investi >

dans l'Enseignement supérieur et la recherche
génère 4 euros de retombées économiques

La commission des moyens et des personnels

La commission est présidée par Jean-François Balaudé, président de l'Université Paris Nanterre, aux côtés de quatre vice-présidents, David Alis, président de l'Université Rennes 1, Pascal Reghem, président de l'Université du Havre Normandie, Sylvie Retailleau, présidente de l'Université Paris Sud et Olivier Simonin, président de l'Institut National Polytechnique de Toulouse. Sibylle Rochas en assure le fonctionnement, avec l'appui de Michel Dellacasagrande pour les aspects financiers, Bernard Dizambourg et Yves Lichtenberger pour la formation des présidents et des personnels d'encadrement.

Les objectifs de la commission

La commission des moyens et des personnels de la CPU a pour mission d'étudier toutes les questions relatives aux moyens des universités et des établissements membres de la Conférence, en matière financière et en matière de ressources humaines. Elle prépare des positions soumises au Bureau et présentées ensuite en assemblée plénière. Elle débat des questions de pilotage, d'évaluation et de processus contractuel, d'aménagement du territoire et de patrimoine immobilier universitaire. La commission construit, en accord avec le Bureau de la CPU, un programme annuel de formation pour les présidents d'université.

Défendre l'autonomie financière et de gestion des ressources humaines

En 2017, la commission a élaboré des propositions en matière d'autonomie financière et d'autonomie de gestion des ressources humaines avec la préparation de deux ateliers du colloque annuel de la CPU à Reims «Pensons l'université pour l'avenir». Les réflexions ont été déclinées :

→ Pour l'autonomie financière : sur la visibilité pluriannuelle des moyens alloués par l'Etat, la répartition des financements entre universités, les droits d'inscription, les ressources propres, la part du financement sur projets versus financement récurrent, la dévolution du patrimoine et la nécessité d'un plan national de rénovation de l'immobilier universitaire.

→ Pour l'autonomie de gestion des ressources humaines : dans la continuité des propositions du colloque de la CPU de 2013, sur la procédure de recrutement, sur la carrière des personnels et les promotions, sur la nécessité d'un suivi de carrière, sur la déconcentration de la gestion, et sur l'évolution du statut et des missions des enseignants-chercheurs et de l'emploi public.



La commission a réagi aux évolutions du décret statutaire des enseignants-chercheurs proposées par le ministère de l'ESR : elle a ainsi réaffirmé son souhait d'une modification des articles concernant le rapprochement de conjoints et les mutations, afin que les établissements retrouvent la maîtrise de leurs recrutements en adéquation avec leur stratégie, et que priment l'adéquation au profil de poste et l'évaluation par les pairs dans le cadre des comités de sélection.



Les propositions 4 à 18 sur les aspects financiers et de gouvernance et 28 à 36 sur les aspects ressources humaines du Vademecum des propositions de la CPU pour l'ESR de 2017 (cf. annexes) résument les échanges lors du colloque de Reims et les positions défendues par la commission dans ses travaux.

Une enquête annuelle sur le glissement vieillesse technicité (GVT)

En 2017, la commission a travaillé sur le GVT. Elle a réaffirmé la nécessité que l'Etat compense totalement le GVT selon le principe du « décideur payeur ». Si la CPU n'a pas réussi à obtenir de l'Etat une compensation du GVT en 2017, en revanche, en 2018, 50 millions d'euros sont prévus pour couvrir le GVT. Cette avancée est à pérenniser.

Une commission vigilante

La commission a travaillé avec le Ministère et l'HCERES sur l'évolution du processus contractuel, de l'évaluation, sur la répartition des moyens et l'articulation contrat de site et contrat d'établissement, ainsi que sur la répartition des emplois aux sites et aux établissements, dans le cadre des 5000 emplois dits Fioraso. Elle défend la nécessité de redonner un poids plus fort au contrat ainsi que le maintien du dialogue stratégique et d'une allocation des moyens au niveau de chaque établissement.

La commission a été attentive à ce que chaque nouvelle mesure décidée par l'Etat soit compensée financièrement, notamment le parcours professionnels-carrières et rémunérations (PPCR), les formations à la pédagogie pour les nouveaux maîtres de conférences ou encore le nouveau régime indemnitaire des fonctionnaires de l'Etat (RIFSEEP).

Création de deux groupes de travail

La commission a mis en place deux groupes de travail en 2017 :

- L'un avec la Conférence des Directeurs des Ecoles Françaises d'Ingénieurs (Cdefi) sur l'avancement exceptionnel à la hors classe des maîtres de conférence. Les propositions ont été remises au ministère en juin 2017, avec notamment la recommandation des critères de passage au 7ème échelon, ce qui a été retenu.
- L'autre, interne à la CPU, sur les plans de retour à l'équilibre financier, qui se poursuit en 2018.



Université d'Orléans

Former les nouveaux présidents d'université

La commission a élaboré le contenu de la formation des nouveaux présidents qui s'est déroulée sur 4 journées en mai 2017 dans l'objectif d'approfondir après 8-12 mois de prise de fonction, un certain nombre de questions. Deux autres journées de formation, destinées cette fois à tous les présidents, ont été organisées en novembre.

La commission de la vie de l'étudiant et de la vie de campus

La commission est présidée par Mathias Bernard, président de l'Université Clermont-Auvergne, aux côtés de deux vice-présidents, Brigitte Pradin, directrice de l'Institut national universitaire Champollion d'Albi et Philippe Vendrix, président de l'Université de Tours. Clotilde Marseault en assure le fonctionnement.

Les activités de la commission pour l'année 2017 ont été fortement marquées par la poursuite des actions engagées dans le cadre du colloque organisé par la commission en mai 2016 à Orléans.

activité des commissions et comités de la CPU

Universiades 2017 - Fédération française de sport universitaire



Un investissement pour l'engagement étudiant, suite à la loi égalité et citoyenneté

La loi égalité et citoyenneté de janvier 2017 a été suivie de près par la commission. Elle oblige désormais les établissements d'enseignement supérieur à valider les activités bénévoles, volontaires et professionnelles au sein des cursus. En outre elle propose la création de services culturels au sein des universités. Ces mesures ont conduit la CPU à mener des échanges plus réguliers avec l'agence du service civique afin de développer les services civiques dans les universités.

Parallèlement, le ministère de l'Enseignement supérieur a déposé un projet européen - Extrasup - sur les différentes modalités de valorisation de l'engagement étudiant en France et en Europe. L'objectif est de constituer un kit pour que les universités mettent en place une valorisation des différentes formes d'engagement des étudiants. La CPU a participé au comité d'organisation de ce projet qui donnera lieu à une restitution en mars 2018.

Une mise en lumière des actions des universités en matière de logement

La commission a été associée à une réflexion menée par l'Association des villes universitaires (AVUF) et la Fédération Nationale des Agences d'urbanisme (FNAU) sur l'observation des logements étudiants. La question du logement étudiant est récurrente mais la diversité des acteurs rend la connaissance du sujet complexe et le travail partenarial primordial. C'est pourquoi, la commission a travaillé tout au long de l'année à la création d'observatoires locaux du logement étudiant.

La commission s'est également saisie de la question du logement pour identifier les forces et les faiblesses des politiques universitaires sur cette question. Pour cela, elle a commandé une enquête auprès des membres de la CPU pour affiner la connaissance des actions des universités en matière de logement. Cette enquête a été présentée lors des 2^{ème} rendez-vous du logement étudiant et servira de base de travail à la rédaction de fiches pratiques en 2018 pour mener des actions sur le logement.

La poursuite de l'engagement auprès de l'Association de la fondation étudiante pour la ville (AFEV)

La CPU a signé le 20 juin 2017 un nouvel accord-cadre avec l'Association de la fondation étudiante pour la ville (AFEV). Cet accord vise à promouvoir l'engagement citoyen des étudiants engagés à l'AFEV et les démarches de responsabilité sociale des établissements d'enseignement supérieur.



Un soutien déterminé aux JO 2024

Le 15 juin 2017, la CPU a apporté son soutien à la candidature de Paris pour l'organisation des jeux olympiques et paralympiques de Paris en 2024 en signant une convention de coopération avec le comité de candidature. Cela s'inscrit, pour la CPU, dans une perspective du développement de la pratique sportive pour les étudiants, d'un accompagnement des sportifs de haut niveau dans leur parcours universitaire, du développement de la recherche dans le domaine du sport ou des grands événements sportifs et de la valorisation des infrastructures sportives des universités.

Un engagement dans la concertation sociale pour une meilleure prise en compte de la vie étudiante

La CPU, via la commission, a été associée au groupe de travail sur la vie étudiante lors de la concertation sociale sur l'accès à l'enseignement supérieur qui a préfiguré le projet de loi sur l'orientation et la réussite des étudiants. Les échanges ont permis de dégager des pistes de changement pour la vie étudiante qui donneront lieu à des évolutions notables dans les universités à partir de la rentrée 2018.

Favoriser la reprise d'études pour les étudiants empêchés

La CPU a signé le 22 février 2017 avec le ministère de l'Intérieur et le ministère de l'Enseignement supérieur un accord-cadre de coopération en vue du développement de l'accès aux études supérieures des personnes placées sous-main de justice. Cet accord, porté par la Fédération interuniversitaire d'enseignement à distance, vise à accroître le nombre de détenus inscrits dans l'enseignement supérieur en facilitant les relations entre les services pénitentiaires et universitaires et en levant les nombreux freins à l'accès à l'enseignement supérieur pour ces publics.

La poursuite du travail pour accompagner les étudiants en situation de handicap dans les universités

La CPU a été associée aux mesures proposées dans le cadre du comité interministériel du handicap et à la mise en place du plan autisme. Elle est représentée au sein du comité national consultatif des personnes handicapées en particulier dans le groupe de travail sur l'enseignement supérieur.

Une volonté d'engager toujours plus d'actions dans les quartiers prioritaires

Le 19 avril 2017, la CPU a signé un accord-cadre avec le ministère de la Ville et le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation afin de valoriser les apports des universités aux politiques de la ville. Cet accord vise à développer les actions d'accompagnement des jeunes des quartiers populaires, à renforcer le déploiement d'actions de citoyenneté et de développement social dans les quartiers et à accroître le rôle social et économique de l'Université.

Un engagement pour développer la culture à l'université

En application de la convention «Université, lieu de culture» signée en 2013, en partenariat avec le MESRI et A+U+C, le réseau des responsables culturels des universités, la CPU a engagé ses membres à participer aux journées des arts et de la culture dans l'enseignement supérieur qui se sont déroulées en mars 2017. Plus de 500 événements ont eu lieu au cours de ces journées pour rendre visibles les actions culturelles des universités auprès du grand public.

Favoriser les échanges entre les réseaux de vie de campus

Beaucoup de réseaux professionnels ou d'élus travaillent sur la vie étudiante et la vie de campus. Suite au colloque de la CPU sur la vie de campus de 2016, il a semblé pertinent à la commission de réunir tous les 6 mois ces différents réseaux pour échanger sur les actualités communes. Une réunion a eu lieu en juin sur les actualités de la commission et les perspectives du nouveau quinquennat. Une seconde a eu lieu en décembre sur le développement du service civique et sur la mise en place de la contribution de vie étudiante.

La commission des relations internationales et européennes (CORIE)

La commission est présidée par Jacques Comby, président de l'Université Jean-Moulin Lyon 3, aux côtés de trois vice-présidents, Jean Peeters, président de l'Université de Bretagne Sud, Mohamed Amara, président de l'Université de Pau et des pays de l'Adour et Carle Bonafous-Murat, président de l'Université Sorbonne Nouvelle. Jean-Luc Nahel, conseiller pour les relations internationales, en assure le fonctionnement.

300 000
étudiants
internationaux
en France chaque
année (3^{ème}
rang mondial)



Le domaine européen

(voir aussi la partie consacrée au comité Europe)

Le Bureau de la CPU à Bruxelles participe à la Corie. Par ailleurs, les principales informations du comité Europe sont transmises à la commission qui intègre ces données dans ses travaux.

Le Bureau bruxellois contribue, dans le cadre de la CORIE, à renforcer les relations avec les conférences européennes de présidents d'université :

→ Avec nos homologues allemands et polonais (HRK, KRASP) : deux réunions par an sont organisées afin de définir des positions communes, par des articles grand public ou des propositions destinées à la Commission européenne.

→ Avec nos homologues tchèques (CSK) : des rendez-vous réguliers ont été organisés, qui ont permis notamment une visite des membres du conseil d'administration de la CPU à Prague. Notons aussi le soutien de la CSK aux propositions françaises sur les universités européennes.

La CPU a participé au suivi du processus de Bologne (groupe de travail sur les nouveaux objectifs) et a représenté la France dans le cadre d'une rencontre intergouvernementale des ministères chargés de l'enseignement supérieur et de la recherche à Malte.

Le domaine international

Les questions soulevées sont de nature très variées : accords de reconnaissance des diplômes ; ouverture de nouveaux pays à la coopération scientifique ; mobilité entrante et sortante ; accords entre des laboratoires de Recherche internationaux (préparation des différentes commissions mixtes : franco-américaine, franco-chinoise, franco-vietnamienne, etc.) ; accueil des étudiants réfugiés ; accueil des scientifiques en danger ; contribution au développement de l'enseignement supérieur et à l'encadrement des doctorants dans les pays en voie de développement ; relations avec la francophonie ; coopérations franco-québécoises et franco-canadiennes ;

relations avec les universités irakiennes pour la reconstruction ; participation à l'exposition internationale sur l'énergie du futur au Kazakhstan ; rencontres spécifiques dans des pays invitants (par exemple, rencontre franco-chilienne à Santiago en janvier 2017 sur le développement de l'énergie solaire).

La CORIE s'est intéressée à de nombreuses thématiques en termes de stratégie de mobilité et de recherche concernant les problématiques transverses aux différents pays avec lesquels la CPU coopère. Dans ce cadre, elle a invité des représentants du CNRS, de l'INSERM, du Ministère des Affaires Etrangères (MAEDI), de la DREIC, de la MERIES et du Ministère de l'Intérieur.

Un engagement au moyen-Orient et en Afrique

Les relations entre les universités françaises et leurs homologues dans les différents pays d'Afrique du Nord ont été marquées par plusieurs événements dont notamment la quatrième conférence Algéro-Française sur l'Enseignement supérieur et la Recherche et la signature d'un accord franco-algérien.

En écho à une demande de la Présidence de la République une action a été conduite par la CPU pour favoriser les relations universitaires entre l'Afrique de l'Ouest (Niger, Tchad, Burkina Faso, Guinée, Mali, Sénégal, Côte d'Ivoire, etc.) et la France. Il s'agit notamment que ces pays puissent bénéficier du budget spécifique européen instauré en juin 2017 pour favoriser les échanges entre l'Afrique de l'Ouest et l'Europe, au sein d'Erasmus +. Plusieurs conventions ont déjà été signées.

Des relations étroites avec le reste du monde

Les collaborations avec le Liban, Israël, et la Russie ont donné lieu à plusieurs rencontres. Notamment, la conférence biannuelle intitulée "Partenariat France-Russie: enseignement supérieur, recherche, innovations, dialogue avec la société civile", s'est tenue en avril 2017 à l'Université Grenoble.

Plusieurs rencontres ont été organisées avec des universités d'Amérique Latine (Pérou, Colombie, Mexique) et avec les partenaires de l'Inde (participation à l'Indian Summit à New Delhi), de l'Asie du Sud-Ouest (Singapour, Malaisie), de la Chine, de la Corée et du Japon et de Taïwan.

La CORIE s'est intéressée aussi au suivi de plusieurs universités communes à l'instar de l'Université franco-arménienne et l'Université franco-georgienne et de l'Université Scientifique et Technique d'Hanoï (USTH) au Conseil d'Administration de laquelle la CPU participe.

En conclusion

La problématique de la création des doubles diplômes ou des diplômes conjoints ainsi que l'organisation de formations communes numériques est au cœur des réflexions et des discussions de la Corie.

En relation avec le MAE et le MESRI, la CPU est vigilante à la situation des enseignants-chercheurs des universités turques et en particulier de celle de Galatasaray où 23 enseignants-chercheurs ont été démis de leur fonction et sont l'objet d'un procès.

Enfin, de nombreuses délégations (soudanaises, nigériennes, maliennes, taïwanaises, japonaises, vénézuéliennes, cubaines, péruviennes, émiriennes, etc.) ont été reçues, conduisant à des collaborations en lien avec les universités concernées.

Certains pays comme l'Iran et l'Afrique du Sud, ont été au centre de notre réflexion. Deux voyages en Iran et une mission en Afrique du Sud ont ainsi été organisés.

La question des étudiants réfugiés et des scientifiques en danger dans le monde a été un axe transversal de cette année 2017. Ainsi, la CPU s'est notamment investie dans le programme PAUSE, pour l'accueil des enseignants-chercheurs étrangers en danger. Par ailleurs elle gère le programme d'aide aux universités Haïtiennes.

La commission des questions de santé

La commission est présidée par Yvon Berland, président d'Aix-Marseille-Université, aux côtés de deux vice-présidents, Michèle Cottier, présidente de l'Université Jean-Monnet Saint-Etienne et Patrick Lévy, président de la comue Université Grenoble-Alpes. Kevin Neuville en assure le fonctionnement.

L'année 2017 a été extrêmement riche pour la commission des questions de santé.

L'un des points marquants est l'engagement dans le renforcement des Centres Hospitalo-universitaires (CHU). Dès le début de l'année, ses membres ont posé les bases d'une réflexion nécessaire, mais surtout utile pour l'avenir de notre système de soin et a fortiori des CHU. A ce titre, de nombreuses rencontres avec les acteurs de la gouvernance et porteurs de projets des CHU ont été initiées. Ces discussions ont convaincu les ministres de la Santé et de l'Enseignement supérieur de lancer une mission en novembre sur le « CHU de demain » dont les recommandations seront annoncées fin 2018.

La commission entretient des relations étroites avec les conférences et réseaux universitaires du champ de la formation en santé telles que les Conférences de directeurs d'UFR de formation de santé (médecine, pharmacie, odontologie). Elle travaille également avec les conférences des directeurs généraux de CHU, les présidents des commissions médicales d'établissement de CHU, la Fédération Hospitalière de France. Elle est aussi en lien avec les associations étudiantes.

Enfin, elle travaille étroitement avec les services du ministère de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et celui des Affaires sociales et de la Santé.

Au cours de l'année 2017, la commission a poursuivi son activité principalement sur les champs suivants :

- Les travaux issus des mesures de la Grande conférence de la santé de 2016 ;
- L'universitarisation des formations paramédicales ;
- Les perspectives d'évolution des Centres hospitalo-universitaires.

Les poursuites des travaux de la Grande conférence de la santé

Le 11 février 2016 au Conseil économique, social et environnemental, le Premier ministre remettait la feuille de route du Gouvernement de la Grande conférence de la santé. Cette date est l'aboutissement d'un long processus de concertation de l'ensemble des acteurs de la santé. A noter : quinze des vingt-deux mesures concernent la formation des professionnels de santé. La commission santé avait participé activement pendant plusieurs mois à la concertation organisée par les ministères de l'Enseignement supérieur et de la Santé pour l'élaboration de ces mesures. Plusieurs des propositions de la CPU et de la commission ont été retenues comme la modulation régionale du numerus clausus dans les filières médicales, la diversification de l'offre de formation accessible au terme de la PACES, le développement des passerelles entre études paramédicales et médicales, la généralisation d'outils comme le portail SIDES dans les formations de santé, une réelle universitarisation des formations paramédicales et son évaluation ou encore le développement d'une recherche en sciences infirmières ou aux métiers de la réadaptation. En 2017, la commission santé s'est penchée sur l'ensemble de ses sujets, notamment en appuyant la gestion du portail SIDES par le GIP de l'Université Numérique en Santé et en Sport. La CPU a par ailleurs adhéré au GIP. La commission a aussi formulé de nombreuses propositions dans le cadre des mesures préconisées par la CPU pour l'élection présidentielle de 2017.

L'universitarisation des formations paramédicales

L'universitarisation des formations paramédicales est un enjeu de taille. Initié avec les formations en soins infirmiers à la fin des années 2000 en lien avec la «LMDéisation des parcours», le rapprochement entre instituts de formation et universités est à un tournant. En effet, la quasi-unanimité des acteurs prône ce rapprochement et le renforcement des formations grâce à une pédagogie pilotée par l'Université.

La Grande conférence de la santé du début d'année 2016 a permis de déterminer un nouveau cap. En 2017, la commission a très largement contribué à le fixer. En effet, que ce soit pour la réingénierie des formations de masseurs-kinésithérapeutes ou sur la gouvernance des instituts de formation, les présidents se sont fortement engagés à y améliorer le processus d'universitarisation. Pour ce faire, des réflexions bilatérales ont été menées avec les étudiants, les directeurs d'institut et les régions.

En lien avec «Régions de France», les travaux se sont poursuivis à la CPU afin de déterminer, avec les universités, quelles pourraient être les meilleures options pour une meilleure universitarisation. Conscients de ces enjeux, les ministères de l'Enseignement supérieur et de la Santé ont lancé une mission pour aboutir à cette universitarisation. Un comité de pilotage auquel la CPU est pleinement associée sera mis en place début 2018.

Le renforcement des centres hospitalo-universitaires

Dès le début de l'année 2017, la commission a souhaité mener une grande réflexion autour des CHU. En effet, la structuration actuelle de la gouvernance des CHU ne permet pas totalement une recherche largement ouverte aux disciplines non médicales. Pendant plusieurs mois, la commission a donc reçu et dialogué avec les différentes conférences de santé : les directeurs généraux des CHU, les présidents de commissions médicales d'établissement, les directeurs d'UFR. Cet intérêt partagé pour renforcer le modèle du CHU de 1958 a poussé les ministres de la Santé et de l'Enseignement supérieur à donner une mission en novembre 2017 aux six présidents de conférence dont la CPU. Les préconisations de la mission seront transmises aux ministres en novembre 2018.



Université Claude Bernard Lyon 1, Eric Le Roux



Orientation et accès en PACES

Au même titre que la commission formation et insertion professionnelle, la commission santé s'est particulièrement engagée dans les différentes réflexions menées sur l'évolution du dispositif Admission Post-Bac (APB). Elle a surtout été très impliquée dans la concertation sur la réforme du premier cycle de l'enseignement supérieur lancée en juillet 2017, en participant au groupe de travail spécifique à la PACES.

La commission juridique

La commission est présidée par Emmanuel Roux, président de l'Université de Nîmes. Annie Edery-Cogan en assure le fonctionnement.

La commission juridique est une commission «transversale» qui émet pour le Bureau et le Conseil d'Administration de la CPU, des avis concernant tous projets de loi, décrets, arrêtés, circulaires, contrats ou autres documents de nature juridique engageant la CPU ou modifiant les conditions d'exercice des missions des universités, telles que définies dans le Code de l'éducation. La commission émet une analyse critique de l'ensemble des textes législatifs et réglementaires. Sensibilisée par les enjeux d'égal accès au service public de l'enseignement supérieur et de la recherche, la commission s'est attachée en 2017 à suivre des dossiers tels que l'impact du principe de laïcité, les mesures relatives aux ressources humaines au sein des établissements, l'accès en Licence et la sélection à l'entrée en Master. Elle assure aussi un travail de suivi de la jurisprudence dans son domaine.

De nouveaux et très instructifs échanges ont également été initiés, voire entrepris avec des interlocuteurs anciens ou nouveaux (présidente de la conférence des doyens de droit, présidente du réseau JURISP, référent CPU sur les questions de laïcité).

La commission instruit différents dossiers en lien avec les autres commissions et comités de la CPU.

Les principales avancées en 2017

Cette année, la commission a travaillé sur des projets-phares :

- La modification des statuts et du règlement intérieur de l'association CPU ;
- La mise en place de l'Observatoire CPU / Centre Français d'exploitation du droit de Copie (CFC) : les deux parties s'accordent sur la nécessité de disposer d'informations fiables et partagées sur la réalité des pratiques de photocopie des universités. Un «Observatoire» destiné à mener des études et analyses sur le recours à la copie d'œuvres protégées est installé. La première réunion de l'observatoire a eu lieu en septembre 2017 ;
- Le suivi juridique et propositions d'amendements d'articles du projet de Loi Orientation et réussite des étudiants ;
- Le suivi juridique des conventions et accords-cadres de la CPU et de ses partenaires ;
- L'engagement de travaux avec le réseau national des correspondants Informatique et Libertés (CIL), et avec la LICRA ;
- L'actualisation du guide «Laïcité et enseignement supérieur» via le lancement d'une étude sur les formations internes et externes relatives à la laïcité.

Les évènements

En décembre 2017 a eu lieu le colloque annuel du réseau SupCil à la CPU en présence d'une représentation de la CNIL. L'évènement a permis de sensibiliser des présidents aux réformes imminentes de mai 2018 en matière de traitement des données à caractère sensible et à la Loi Informatique et Libertés.

En octobre 2017, la commission a pris part à la concertation sur la réforme du premier cycle d'enseignement supérieur. Elle a participé à des groupes de travail afin d'apporter une expertise juridique et pratique (sélection en Master, capacités d'accueil des établissements en L1, attendus...). La concertation s'est achevée le 19 octobre 2017 par la remise du rapport général du recteur Daniel Filâtre à la ministre de l'Enseignement supérieur, et à l'ensemble des acteurs de cette concertation.



La question du plagiat

Afin de répondre à la problématique de la fraude aux examens dans l'enseignement supérieur qui englobe aussi la question du plagiat, la commission juridique a travaillé en collaboration avec le réseau JURISUP et l'AMUE. Une étude sur la comparaison des logiciels anti-plagiat a été conduite.

Parmi les positions adoptées par la commission en 2017, on retiendra le rapprochement de conjoints, et l'expérimentation en matière de création de nouvelles formes d'établissements d'ESR en lien avec les autres commissions.

**Les dossiers
instruits et suivis**

L'étude systématique de la jurisprudence a permis de mettre en avant des problématiques désormais récurrentes au sein des universités, comme celles liées aux contentieux des comités de sélection, ou encore celles liées aux procédures disciplinaires.

Des projets de textes sensibles ont fait l'objet d'études très précises, à chaque étape de leur rédaction, afin d'apporter un suivi en temps réel de l'évolution des discussions auprès des représentants de la conférence (loi ORE, projet d'ordonnance sur les regroupements, par exemple).



La commission regroupements et politiques de sites

La commission est présidée par Pascal Olivard, président de l'Université Bretagne Loire, aux côtés de deux vice-présidents, Nathalie Dompnier, présidente de l'Université Lumière-Lyon 2 et Alain Bonnin, président de l'Université de Bourgogne. Claire-Anne David-Lecourt en assure, avec Bernard Saint Girons, le fonctionnement.

Les travaux de la commission se sont surtout centrés sur l'analyse des enjeux de structuration des regroupements propres à chaque site, dans l'objectif de pouvoir porter une vision partagée des évolutions souhaitées par les acteurs eux-mêmes, mais aussi par les partenaires des projets (en particulier les tutelles au titre du PIA ou des Plans Campus, ou encore les collectivités au titre de la coordination territoriale). Sur la base d'une enquête auprès des membres, d'une analyse juridique conduite en lien avec la commission juridique et de débats entre les membres, la CPU a défini des options d'évolutions statutaires qui pour certaines concernent tous les sites :

- simplification de la gouvernance ;
- flexibilité du cadre juridique ;
- rejet d'un modèle unique.

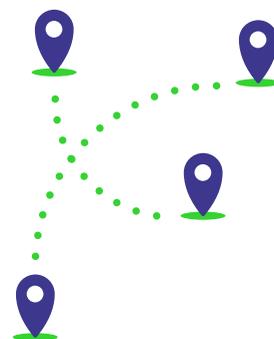
D'autres sont spécifiques à certains sites selon qu'ils portent ou non des dossiers IDEX/I-SITE et doivent concilier les engagements de renforcement de gouvernance pris vis-à-vis du jury et les caractéristiques ou prises de position des établissements concernés :

- maintien durable ou transitoire des personnalités juridiques au sein de l'université « cible » ;
- droit à l'expérimentation.

Les travaux ont ensuite permis d'affiner les attentes des acteurs en matière d'évolutions statutaires. Ces positions reprises à l'occasion de plusieurs auditions parlementaires sont à l'origine de propositions d'amendements au projet de loi « pour un Etat au service d'une société de confiance » autorisant le Gouvernement à opérer par ordonnances sur un ensemble de sujets, dont l'article 28, relatif aux regroupements universitaires.

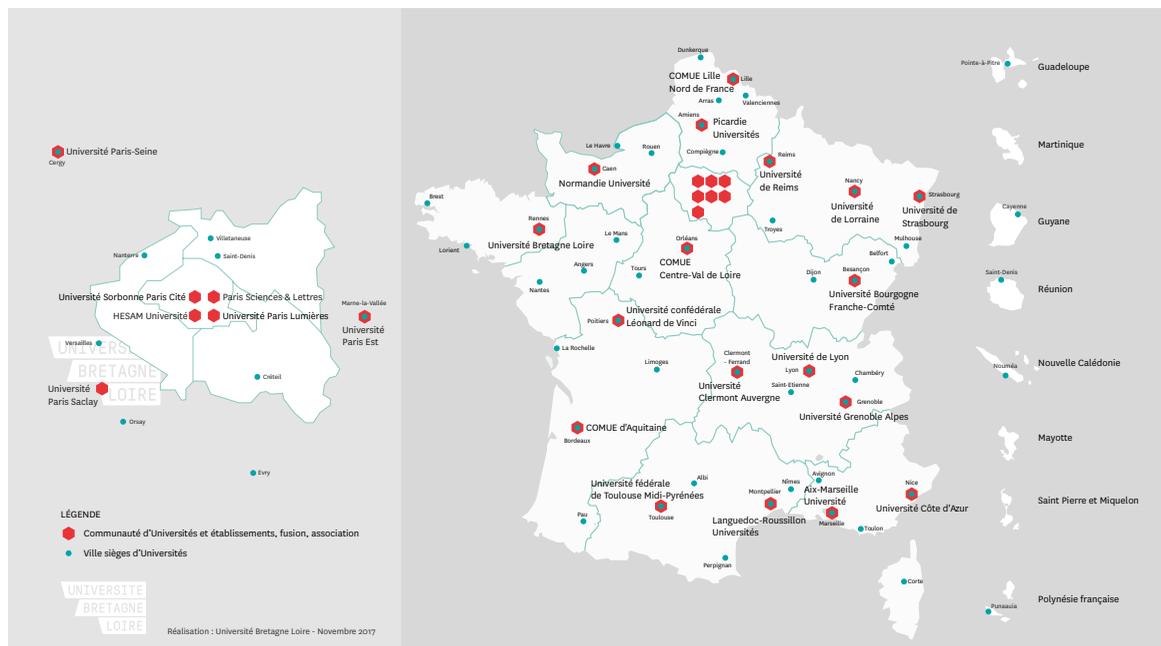
Une action auprès des pouvoirs publics

Les travaux de la commission ont permis à la CPU de défendre des positions argumentées lors des auditions parlementaires et de les diffuser. Deux moments forts : l'audition de la CPU par le rapporteur de la commission spéciale pour le projet de loi pour un Etat au service d'une société de confiance et la réponse de la CPU au pré-rapport de la Cour des Comptes relatif aux initiatives d'excellence et à la politique de regroupements universitaires.



Le 29 août 2017, un séminaire a été organisé par la commission, dans les locaux de la CPU. Ouvert aux chefs d'établissements et à leurs collaborateurs DGS, une quarantaine de membres étaient présents. Ils ont pu échanger sur les projets portés par les regroupements.

Les regroupements d'établissements d'enseignement supérieur et de recherche



En parallèle, la commission a mis à jour une cartographie des 20 regroupements universitaires, prenant en compte la diversité des situations locales, que ce soit au niveau de la nature des regroupements ou au niveau des compétences et moyens alloués pour les assurer. Deux grandes catégories ont été distinguées : les COMUE dites de « projets » et les COMUE dites de « coordination et services ».



De g. à d. : G. Gellé, président de l'Université de Reims Champagne-Ardenne, Arnaud Robinet, maire de Reims, Hélène Insel, rectrice de l'académie de Reims, Thierry Mandon, secrétaire d'État chargé de l'ESR, Catherine Vautrin, présidente du Grand Reims, Jacques Meyer, président de l'Université de Champagne, Gilles Roussel, président de la CPU et Khaled Bouabdallah, vice-président de la CPU.

Le comité Europe

Le comité est présidé par Carle Bonafous-Murat, président de l'Université Sorbonne Nouvelle. Eric Foucher et Monika Repcikova en assurent le fonctionnement avec Luc Hittinger.

Fruit d'une volonté politique, la mise en place du comité a été initiée par le Bureau pour placer l'Europe au cœur des priorités de la CPU.



Concernant l'accompagnement des présidents d'université et membres de la CPU sur les thématiques européennes, le comité suit la mise en place du « Tour de France » des universités au cours duquel des experts apportent des réponses aux questions que se posent les présidents et leurs équipes, et notamment les correspondants Europe des universités, sur les stratégies européennes de leur établissement. En 2017, le comité Europe a préparé le premier séminaire pour le colloque annuel de la CPU de mars 2018.

Créé en décembre 2016 par le nouveau Bureau de la CPU, le comité répond à une nécessité grandissante de structurer les actions de la CPU au niveau européen, en lien avec la représentation de la CPU de Bruxelles.

Le comité poursuit ses interactions avec les différentes commissions de la CPU, et notamment, celle des relations internationales et européennes (Corie). Face aux défis majeurs relatifs aux questions européennes et aux rendez-vous phares de la période actuelle, il apparaissait nécessaire de créer un comité transversal dédié à cette seule thématique, capable de réagir vite et de s'emparer des sujets d'actualité européens en associant la recherche, la formation et l'innovation.

Objectifs principaux atteints et avancées 2017

Le comité Europe a deux objectifs principaux : il reçoit les informations issues des acteurs et responsables des politiques européennes et nationales sur les sujets européens. Il lui revient de travailler et d'échanger sur les propositions et recommandations de la CPU sur les enjeux européens.

Il est par ailleurs une caisse de résonance des politiques européennes. De nombreux échanges avec des représentants de la commission européenne ont eu lieu avec les membres du comité.

Objectifs acquis

Le comité Europe a travaillé sur les propositions de la CPU, notamment

- sur les propositions pour l'organisation des acteurs nationaux afin d'accroître la participation française au futur programme cadre européen pour la recherche et l'innovation (FP9) ;
- sur le projet d'universités européennes ;
- sur le projet de territorial connection ;
- sur les recommandations des membres du CLORA pour le FP9.

Le président du comité Europe a ainsi porté ces propositions auprès des représentants de la Commission européenne.

Le comité Europe a également permis les échanges sur le processus de Bologne et une réflexion approfondie à propos du Brexit.

Plusieurs chantiers guideront l'action du comité Europe dans un futur proche :

- Le processus de Bologne qui entend rapprocher les systèmes d'enseignement supérieur européens. La France accueillera en 2018 la conférence de clôture : il apparaît nécessaire de construire dès maintenant des propositions solides, notamment concernant les suites à donner à la « réforme LMD » et au renforcement de la mobilité des étudiants et jeunes chercheurs ;
- Une réflexion autour des suites à donner au Brexit ou du traité de Rome dont les 60 ans seront fêtés en 2018 ;
- Le renforcement des liens avec l'EUA, avec les organismes de recherche à travers le Clora, et avec les autres conférences européennes, notamment latines (Italie, Espagne, Portugal), mais aussi belge et suisse francophones.



Les membres de la CPU en Assemblée plénière à la Commission européenne à Bruxelles

Le comité de la transition écologique et énergétique

Le comité est présidé par Olivier Laboux, président de l'Université de Nantes. Céline Leroy en assure le fonctionnement.

Les missions du comité sont multiples

- Conforter l'implication de la CPU dans les dispositifs de valorisation, et notamment le label Développement durable des établissements d'enseignement supérieur, le référentiel (Plan vert) d'auto-évaluation, l'intégration des compétences développement durable et de la responsabilité sociale (DD&RS) dans les formations et les métiers de l'enseignement supérieur.
- Consolider et élargir la sphère d'influence de la CPU auprès des parties prenantes : la CPU est membre du Comité de labellisation DD&RS et du réseau des économistes de flux des universités, du Plan Bâtiment durable, de la Plateforme RSE de France Stratégie, du Conseil national de la transition écologique, du Club des organismes et établissements publics pour le DD, du conseil d'administration du Comité 21 et du réseau Vivapolis. Elle collabore étroitement sur le DD&RS avec l'Association des villes universitaires de France. Les Ministères sont des interlocuteurs privilégiés afin d'assurer la cohérence des positions prises au niveau national sur des enjeux essentiels tels que le patrimoine.
- Valoriser les réalisations des établissements par la production de guides et supports nationaux pour le dialogue avec les parties prenantes ;
- Sensibiliser aux enjeux du DD&RS : le comité, qui se réunit chaque mois, auditionne des universités innovantes sur le sujet ou des personnalités extérieures.

Objectifs atteints, principales avancées en 2017 et principaux événements

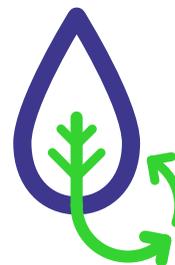
La CPU partie prenante de la transition écologique et énergétique des universités

La CPU et la Conférence des grandes écoles ont construit une collaboration solide autour des sujets DD&RS depuis l'adoption du « Plan vert » en 2010. L'appropriation du sujet par les établissements s'est poursuivie en 2017 et s'est accompagnée d'une montée en puissance du label. En témoigne la reconnaissance du référentiel et du label par le HCERES suite à une analyse élaborée par le Comité de la TEE, et la communication par le HCERES d'un référentiel (vague E) prenant largement en considération les préconisations du Comité.

En octobre, le Plan Bâtiment Durable a lancé la version 2017 de sa charte d'engagement sur la rénovation du parc tertiaire public et privé. 123 acteurs signataires, dont la CPU et 16 universités, sont désormais engagés pour l'efficacité énergétique et environnementale du parc tertiaire.

La 5^e assemblée annuelle des référents DD&RS de l'enseignement supérieur et de la recherche réunit en novembre près d'une centaine de personnes à la CPU. Cette journée clôture une année qui marque une montée en puissance sans précédent du DD&RS dans les écoles et universités.

18 millions
de mètres carrés
de parc immobilier



En avril 2017, la CPU initie la production d'un guide sur les Objectifs de développement durable (ODD) appliqués aux métiers de l'enseignement supérieur et de la recherche. L'objectif est de montrer comment les fonctions et métiers d'une université peuvent contribuer aux ODD. Ce guide sera un outil pour développer et valoriser l'engagement d'un établissement à travers ses missions.

Réaliser des campus durables

La CPU mène un lobbying actif auprès des pouvoirs publics pour :

→ **Élargir les outils juridiques et de financement de la rénovation du parc public au patrimoine de l'ESR**

Depuis plus d'un an la CPU anime un groupe de travail qui a proposé un dispositif de financement destiné à rénover l'ensemble du patrimoine des universités dans les 10 prochaines années : programme efficacité énergétique des campus « PEEC 2030 ».

→ **Favoriser la réalisation de campus démonstrateurs de la transition écologique et énergétique (TEE)**

Les universités sont insuffisamment identifiées comme des acteurs urbains sur lesquels les collectivités pourraient s'appuyer dans la mise en œuvre de leurs ambitions en matière de ville durable, et de smart city. Pour remédier à cela, la CPU continue de développer ses partenariats avec les réseaux des acteurs de la ville durable. Elle accueille VIVAPOLIS pour ses matinales, notamment en mars pour un sujet centré sur les campus. En octobre elle a été signataire de la charte bâtiment durable.

→ **Un lobbying auprès des pouvoirs publics pour faire reconnaître la spécificité du patrimoine universitaire**

Avec un patrimoine qui reste encore essentiellement du domaine public de l'Etat, les universités bien qu'ayant toutes les obligations du propriétaire, sauf le droit de céder, disposent de peu d'instruments pour mener une stratégie patrimoniale volontariste. Englobé dans la stratégie immobilière pilotée par la Direction de l'Immobilier de l'Etat (DIE), le parc universitaire qui pourtant représente plus de 18 millions de m², fait l'objet d'une gestion centralisée. En parachevant l'autonomie universitaire dans son volet immobilier, l'Etat pourrait concevoir ce patrimoine immobilier comme un actif valorisable plutôt qu'une charge de fonctionnement. La CPU a proposé plusieurs amendements législatifs, pour assouplir le cadre juridique.

En 2017, la CPU renouvelle pour la 5^e année consécutive son partenariat avec l'AVUF pour l'opération AGIR ENSEMBLE qui sensibilise aux enjeux du DD&RS des milliers d'étudiants et personnels en partenariat avec des collectivités. La CPU est également partenaire et membre des jurys de concours thématiques tels que le concours génération Développement durable du magazine La Recherche, du réseau Entreprises pour l'Environnement, ou encore les Trophées des campus responsables.



Le comité numérique

Le comité est présidé par Patrick Lévy, président de la comue Université Grenoble-Alpes. Christine Crespy en a assuré en 2017 le fonctionnement.

L'open data, toujours en ligne de mire

Dans un contexte où, institué par la loi pour une République Numérique, se développe l'open data, l'un des thèmes de réflexion dominants de l'année a concerné les données sous leurs différents aspects (recherche, pédagogie, gestion) et la façon dont les établissements d'enseignement supérieur et de recherche devaient se doter d'une gouvernance des données.

Le sujet a fait l'objet du séminaire annuel des référents numériques, le 8 novembre à la Rochelle, «Vers une politique de la donnée : un défi managérial et scientifique» qui s'est particulièrement intéressé aux données de la recherche. Alors même que leur statut et leur définition restent à préciser, les données de la recherche connaissent un développement sans précédent à travers les possibilités nouvelles de croisement de bases de données. L'entrée dans l'ère de l'Open et du Big Data génère une masse de données importante qui nécessite que l'Etat mette en place des infrastructures sécurisées et impose un cadre juridique et réglementaire, déclinaison d'une politique européenne, voire internationale, notamment sur la question de la fouille des données (TDM). Il est également nécessaire que les établissements d'enseignement supérieur et de recherche et les organismes de recherche, en tant que producteurs et utilisateurs de données, élaborent et coordonnent de véritables politiques en la matière.

Opération conjointe du comité numérique et de la commission recherche, le séminaire s'est attaché à montrer comment les pouvoirs publics et les établissements prennent en compte, dans leurs politiques, l'importance croissante de la donnée et les enjeux liés à la production et au traitement des données de la recherche.

Protéger les données personnelles

Le projet de directive européenne sur les données personnelles, qui devrait prendre effet en mai 2018, a mobilisé le comité en 2017. La mise en œuvre de cette directive impliquerait un basculement vers une réglementation européenne unique et homogène. La réglementation générale sur la protection des données personnelles (RGPD) va imposer aux établissements une gouvernance efficace de la protection des données personnelles avec la nécessité de fournir la preuve des actions réalisées en la matière : il va s'agir à la fois de conformité opérationnelle et d'instauration d'une culture de la protection des données. Par ailleurs, l'institution d'un délégué à la protection des données va devenir obligatoire.

Une réflexion autour de la rationalisation des infrastructures numériques de l'ESR

Articulée étroitement aux thèmes précédents, la question de la rationalisation des infrastructures numériques de l'ESR a été abordée à plusieurs reprises, le comité numérique siégeant au Comité de Labélisation des Data Center. Le comité a notamment appuyé le projet de structuration nationale des mésocentres (infrastructures de calcul intermédiaires entre les grands centres de calcul nationaux et les ressources des laboratoires) France Tier 2 qui se propose d'accroître la dynamique existante en termes d'accès de proximité et de développer un réseau avec l'ensemble des acteurs.



Compte tenu de l'actualité et des risques croissants encourus, le thème de la cybersécurité a été abordé par le comité. Il ne saurait y avoir une politique viable des données sans que la cybersécurité ne soit envisagée.

Une contribution pour la réforme de l'accès en premier cycle

Le comité a apporté sa contribution à la réflexion sur les dispositifs à imaginer et à mettre en place pour accompagner la réforme de l'accès au premier cycle universitaire, notamment par la contribution des universités numériques thématiques.



Le comité communication et attractivité des universités

Créé en octobre 2017, à l'initiative du Bureau de la CPU, le comité est présidé par Fabienne Blaise, vice-présidente de la CPU. Johanne Ferry-Dély, directrice de la communication, en assure le fonctionnement.

activité des commissions et comités de la CPU



Université Sorbonne Nouvelle



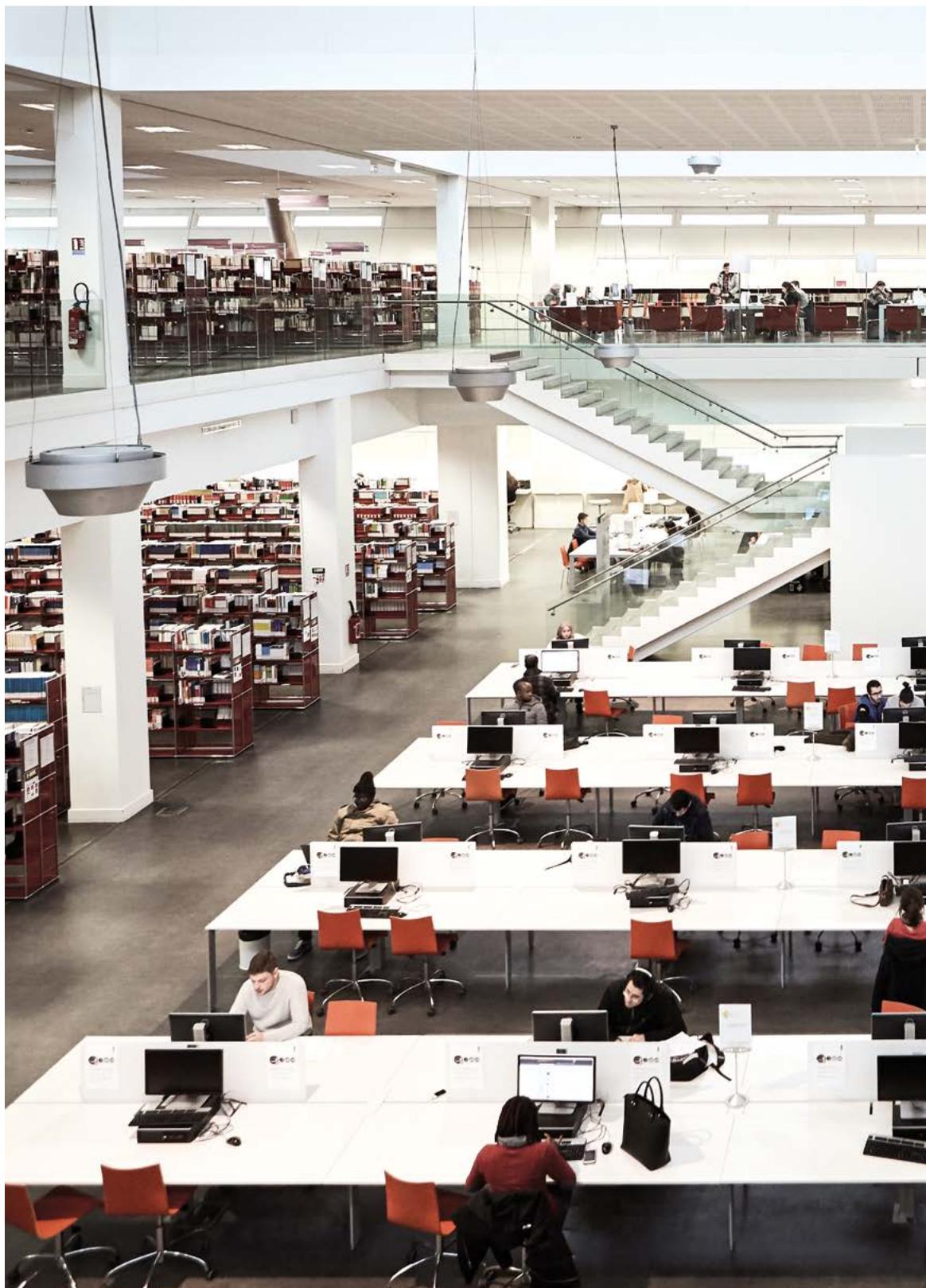
Twitter
20 600
abonnés
5510
tweets

Le comité communication s'est réuni pour la première fois en octobre 2017. Ses objectifs sont multiples :

- Partager le savoir et l'expertise universitaire pour enrichir le débat citoyen : des actions ont déjà été mises en place comme le concours « Ma thèse en 180 secondes », le forum des Nims, la participation à la fête de la Science, le partenariat avec le média « The conversation ».
- Inscrire l'Université dans l'imaginaire collectif : participation aux côtés des universités au salon des tournages d'Ile-de-France en janvier et aux journées du patrimoine de septembre 2018 ;
- Identifier et valoriser ce qui se fait en termes de recherche et d'innovation dans les universités ;
- Renforcer ses liens avec l'enseignement secondaire et développer une communication pertinente vers ces publics ;
- Imposer les universités comme acteur politique : la veille gratuite et la revue de presse de la CPU sont destinées à informer le monde politique, de même que le présent rapport.

Le programme du comité se fait en lien direct avec l'activité riche et variée du pôle communication de la CPU :

- **Une production éditoriale dense** : le travail éditorial de la CPU est destiné à la communauté de l'enseignement supérieur et de la recherche, mais aussi au grand public dans son ensemble. A travers différents formats – interviews, reportages, articles –, l'objectif est de valoriser ce qui se passe dans les établissements, tant sur le plan de la formation, de la recherche, de l'innovation, de la vie étudiante, des liens avec le territoire, de la transition écologique, et de donner la parole aux acteurs de l'ESR.
- **Une présence importante sur les réseaux sociaux** : la CPU est présente sur les réseaux sociaux depuis 2012 avec des stratégies distinctes. Sur Facebook, elle valorise des initiatives des universités et utilise Twitter comme un média de communication institutionnelle et politique. Elle valorise par l'image les établissements membres sur Instagram. LinkedIn lui donne un accès sur l'emploi, la formation et l'insertion professionnelle.
- **Faire vivre le réseau CPU par l'organisation de colloques et de séminaires thématiques** : en 2017, le pôle communication a participé à l'organisation de nombreux colloques : le colloque annuel de la CPU des 28 février et 1^{er} mars à Reims, un séminaire destiné au réseau des référents racisme et antisémitisme, le 23 mars, à la journée des assistantes des présidents d'université du 30 juin, et au séminaire sur les sciences participatives du 15 novembre.
- **Valoriser la communication scientifique et technique** : avec notamment l'organisation du concours « Ma thèse en 180 secondes » et le forum Nouvelles Initiatives en Médiation Scientifique.



Université de Reims Champagne-Ardenne

Perspectives 2018

La seconde année du mandat du Bureau s'inscrit dans la continuité des travaux engagés au deuxième semestre 2017: consolidation et amplification de certains acquis mais aussi maintien de certaines revendications.

La question de l'autonomie nous préoccupe particulièrement. Nos interlocuteurs semblent insensibles à nos demandes répétées de plus de latitude, de moins de contrôle, de plus de confiance. Quel sens doit-on donner à la nomination auprès de la ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation d'un chargé de mission dédié à cette question? L'autonomie attendue s'inscrit dans le respect des principes du service public et des orientations stratégiques définies par l'État. Il est désormais urgent de sortir d'un système obsolète qui immanquablement minera les rapports entre les universités et leur tutelle, alors qu'il faudrait œuvrer ensemble au développement de leurs performances.

Il y a là une priorité transversale à l'ensemble des dossiers qui mobilisera pleinement notre Bureau d'ici la fin de notre mandat.

L'orientation et la réussite des étudiants ont été au cœur des travaux de la période écoulée. La CPU a apporté son concours à la réforme engagée tout en insistant sur la nécessité de l'inscrire dans le temps, au-delà même de 2018. C'est en effet dans la durée que s'instaurera un dialogue outillé avec les établissements scolaires et que se mettront en place les parcours adaptés et les passerelles permettant à chacune et chacun de construire un projet répondant à ses aspirations et débouchant sur un emploi. Ce ne sont pas seulement des moyens à la hauteur des enjeux qui sont nécessaires mais aussi la reconnaissance de la diversité des profils et des statuts des étudiants. Ils sont notamment de plus en plus nombreux à trouver dans l'apprentissage un facteur de sécurisation de leur parcours et de leur insertion professionnelle. Les négociations se poursuivent dans le cadre du projet de loi à venir et la vigilance doit être de mise pour que l'apprentissage occupe la place qui lui revient dans l'enseignement supérieur.

Enjeu commun à la formation et à la recherche : l'attractivité. Il faut poursuivre le travail sur la structuration de l'enseignement supérieur afin de trouver la forme juridique appropriée aux rapprochements engagés, notamment en lien avec le programme des investissements d'avenir. La sortie de l'expérimentation de nouvelles formes de regroupements, envisagée dans le cadre du projet de loi d'habilitation, reste à ce stade encore à clarifier. La CPU est mobilisée sur ce sujet éminemment politique. Elle l'est aussi sur la question de la coordination territoriale sur laquelle une réponse claire est toujours attendue. Dans ce domaine comme dans d'autres, la CPU s'oppose à toute dérégulation.

L'attractivité passe aussi par la modernisation des campus. Si la performance énergétique est un enjeu, il s'agit aussi d'améliorer l'environnement des étudiants, des chercheurs et de la communauté universitaire dans son ensemble. On ne saurait attirer des chercheurs étrangers de renom et des étudiants de qualité sans exemplarité sur le sujet. Encore faut-il donner aux universités la capacité de le faire dans des conditions juridiques appropriées. En ce sens, il importe que l'État laisse aux universités la faculté de recourir à l'emprunt quand elles sont en capacité de le faire : les économies réalisées garantissent le retour sur investissement. Il est plus que temps de sortir d'une approche surannée de l'investissement public.

L'ouverture internationale et particulièrement notre rôle dans l'espace européen de la formation et de la recherche constituent un autre défi. 2018 marque le vingtième anniversaire du processus de Bologne. En harmonisant les systèmes, il a notamment permis une intensification de la mobilité des étudiants et des enseignants-chercheurs. Ces acquis sont à consolider mais il faut aussi corriger une dérive technocratique qui menace de gangréner le dispositif. Un nouvel élan est nécessaire, et seules les universités sont à même de le donner.

Le projet d'universités européennes est aussi au cœur des discussions à venir et nous travaillerons à lui trouver des contenus qui puissent être partagés par tous les établissements.

Enfin, autonomie pédagogique et scientifique, attractivité et visibilité à l'international requièrent que l'Université française soit délivrée du carcan administratif et financier dans lequel on l'enferme. C'est aussi la voie de la modernisation de l'Etat et des politiques qu'il porte. Ce chantier de l'autonomie des universités, qui n'avance guère depuis 2007, reste au cœur des revendications de la CPU.

***Gilles Roussel,
Fabienne Blaise et
Khaled Bouabdallah***

Annexes

Colloque de Reims : 84 propositions pour un quinquennat

En 2017, la Conférence des présidents d'université s'adresse au futur gouvernement et formule, à l'issue de son colloque annuel, 84 propositions en forme de contribution à l'adaptation du système français de l'ESR.

Les enjeux politiques

→ Proposition 1

Lorsqu'un établissement est rattaché à plusieurs ministères, le ministre en charge de l'ESR doit assurer le rôle de coordinateur principal de l'ensemble des politiques d'enseignement supérieur et de recherche menées.

→ Proposition 2

Compte tenu de l'importance des missions de formation et de recherche pour la Nation, la CPU souhaite que soit rétabli un ministère de plein exercice associant ces deux missions, que soient renforcées l'action et les missions du conseil stratégique de la recherche et que ce conseil soit réuni régulièrement sous la présidence effective du Premier ministre. La composition de ce conseil doit être revue afin de renforcer la politique interministérielle de la recherche.

→ Proposition 3

La CPU souhaite une évaluation des dispositions introduites par la loi ESR en matière de gouvernance des universités ainsi qu'un assouplissement des règles et des procédures jugées trop complexes.

Le financement

→ Proposition 4

L'enseignement supérieur et la recherche doivent continuer à être financés principalement par l'État.

→ Proposition 5

La CPU demande que les financements récurrents des établissements soient garantis dans la durée, indépendamment des financements sur appels à projets.

→ Proposition 6

Afin d'atteindre l'objectif d'une dépense atteignant 2% du PIB pour l'enseignement supérieur et 3% pour la recherche, la CPU demande une augmentation de 1Md€ par an de financement public pour les universités durant les cinq années du prochain quinquennat, dans le cadre d'un plan pluriannuel de financement récurrent de l'ESR qui donne aux établissements la visibilité nécessaire à leur stratégie pluriannuelle de développement.

→ Proposition 7

La CPU demande que toute hypothèse d'évolution des modalités générales de financement de l'enseignement supérieur et de la recherche qui modifierait les équilibres actuels entre financements par l'État, par les familles et par les acteurs socio-économiques fasse l'objet d'un débat préalable impliquant les acteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche.

→ Proposition 8

Les droits d'inscription doivent continuer à être déterminés par l'État. Si un futur gouvernement décidait de les augmenter, il devrait accompagner une telle décision de mesures de soutien aux étudiant-e-s, et en aucune façon ne baisser en contrepartie les financements publics alloués aux universités.

→ Proposition 9

La subvention de l'État aux universités doit être actualisée chaque année sur la base du principe du décideur/payeur. Il devrait en être ainsi du GVT, de la compensation boursière, et de toute dépense obligatoire découlant d'une décision prise par l'État. Le principe décideur/payeur

doit être sanctuarisé dans le cadre d'un protocole entre l'État et la CPU.

→ Proposition 10

La CPU rappelle son attachement à l'existence d'un modèle d'allocation des moyens transparent. Il doit être un vrai système de répartition et pas seulement un système d'aide à la décision. Il doit être construit sur la base d'indicateurs d'activité et d'efficience simples intégrant des dimensions qualitatives, avec des critères clairs, transparents et stables, liés à la stratégie de l'État selon une vision partagée avec les établissements sur l'avenir de l'ESR, à moyen et long terme

→ Proposition 11

Les mécanismes nationaux de prise en compte des coûts indirects doivent être alignés sur ceux mis en place par l'Europe (coût forfaitaire d'un montant de 25%) quels que soient l'agence de moyens ou le programme mis en oeuvre (PIA et ANR notamment). Cette mesure doit aussi concerner les financements issus des associations et des fondations.

→ Proposition 12

Les fonds de roulement des établissements doivent être préservés, parce qu'ils assurent leur capacité d'investissement et pas uniquement dans le domaine du patrimoine, selon une stratégie pluriannualisée.

→ Proposition 13

Les établissements, en vertu de leur autonomie, doivent bénéficier de la totalité des produits de cession de leurs bâtiments et pouvoir recourir à l'emprunt, qu'ils bénéficient ou non de la dévolution du patrimoine.

→ **Proposition 14**

La CPU demande un «grand plan de rénovation du patrimoine des universités» en complément de l'augmentation du financement récurrent. Ce plan doit marquer l'engagement de notre pays pour la transition énergétique et écologique de son dispositif d'enseignement supérieur et de recherche, et doit se traduire par une dotation significative aux investissements dans les budgets des universités. Cet engagement doit inclure l'amélioration de l'hébergement et de la restauration des étudiants.

→ **Proposition 15**

Afin de sécuriser les conditions de dévolution du patrimoine, celle-ci doit être accompagnée d'une dotation de mise aux normes ainsi que d'une dotation récurrente annuelle.

Le contrat entre le ministère et les établissements

→ **Proposition 16**

Le contrat doit constituer une véritable feuille de route politique par laquelle l'État et chaque établissement définissent des objectifs spécifiques partagés en matière de formation et de recherche et laisse aux établissements les voies de leur réalisation. Ainsi redéfini, le contrat doit devenir un vecteur d'autonomie et de responsabilité des établissements.

→ **Proposition 17**

La CPU demande que, comme c'est le cas actuellement, au sein des périmètres des regroupements, chaque établissement qui le souhaite puisse conserver son autonomie financière avec des dotations qui lui seront directement versées.

→ **Proposition 18**

L'enveloppe globale négociée par chaque établissement dans le cadre du contrat doit intégrer les spécificités des établissements générant des dépenses non prises en compte dans les dotations récurrentes, tant en ce qui concerne la mission formation et insertion professionnelle (par exemple maintien de formation dans les disciplines rares), que la mission recherche et valorisation (notamment, la prise en compte de l'hébergement des équipes de recherche,

incluant les chercheurs et ITA des EPST participant aux UMR), l'acquisition d'équipements lourds.

Les modèles d'établissements et regroupements

→ **Proposition 19**

La CPU rejette toute idée de hiérarchisation des universités qui les opposerait, par exemple, en réservant à certaines le «privilege» de délivrer des masters ou des doctorats, ou encore d'avoir une véritable politique en matière de recherche. La CPU rappelle que toute université par définition a au cœur de ses missions la formation et la recherche.

→ **Proposition 20**

La CPU souhaite que soient assouplies les règles de composition des conseils centraux des universités, afin de permettre une adaptation aux caractéristiques de chaque université et de son environnement.

→ **Proposition 21**

Les universités doivent pouvoir définir librement leurs domaines disciplinaires de référence pour les collèges électoraux, en fonction de leurs spécificités.

→ **Proposition 22**

Pour répondre à la demande de certains regroupements d'établissements, le cadre législatif actuel doit être assoupli afin de permettre aux acteurs de s'organiser sur la base de leur projet partagé.

→ **Proposition 23**

Les établissements d'un territoire doivent être libres de se fédérer à travers des espaces de coopération, de mutualisation et de solidarité, sans périmètre imposé administrativement, mais qui assurent néanmoins, sous le contrôle de l'État, une couverture homogène et cohérente de l'ensemble du territoire national. Ces coopérations ont vocation à être organisées dans le cadre de politiques de site non exclusives de la constitution de réseaux thématiques entre établissements.

→ **Proposition 24**

La CPU souhaite que soit poursuivie la politique de rapprochement entre écoles et universités.

→ **Proposition 25**

La CPU demande que soit effectuée une évaluation fine de l'impact de l'ensemble des outils PIA sur l'enseignement supérieur et la recherche et en particulier sur son organisation territoriale.

→ **Proposition 26**

Il est indispensable de reconnaître le rôle des établissements et de leurs regroupements, comme partenaires privilégiés des conseils régionaux, participant pleinement, à ce titre, à la définition et au contenu du schéma régional et des objectifs inscrits aux CPER.

→ **Proposition 27**

Dans l'objectif de pouvoir disposer de gouvernance partagée sur des projets territoriaux communs, il faut donner la possibilité aux collectivités territoriales ou à leurs regroupements de participer à la constitution de structures communes de projets avec des EPCSCP, sans avoir à passer par une procédure de décret spécifique.

Les ressources humaines

→ **Proposition 28**

La CPU demande que soit créée, au sein du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, une direction générale des ressources humaines spécifique à l'enseignement supérieur, respectueuse de l'autonomie des établissements et travaillant en étroite relation avec une direction de l'enseignement supérieur et de la recherche.

→ **Proposition 29**

La procédure de qualification aux fonctions de maître de conférences et de professeur doit être supprimée et celle d'accès au corps des professeurs des universités doit être unifiée quelles que soient les sections du CNU. De façon générale, il faut revoir l'ensemble du processus de recrutement des enseignants-chercheurs de façon à l'adapter aux standards internationaux. Le cadre du recrutement des personnels doit être assoupli pour mieux respecter l'autonomie et la stratégie des établissements, que ce soit pour la composition des comités de sélection, l'organisation des réunions, les modalités d'audition, la validation des listes de candidats, ou les conditions d'accueil de la personne recrutée, quel que soit son statut : permanent ou temporaire.

→ **Proposition 30**

À l'instar de ce qui a été fait pour les sciences économiques et les sciences de gestion, les sections 01 à 04 du CNU doivent être décontingentées.

→ **Proposition 31**

Les établissements doivent retrouver la maîtrise de leurs recrutements en adéquation avec leur stratégie, en modifiant les procédures prévues pour les rapprochements de conjoints et les mutations, afin que priment l'adéquation au profil de poste et l'évaluation par les pairs, dans le cadre des comités de sélection réunissant des spécialistes de la discipline.

→ **Proposition 32**

La CPU souhaite que les promotions soient décidées localement en s'appuyant sur un processus d'évaluation transparent, éventuellement réalisé dans le cadre d'un dispositif national, afin que les établissements puissent mieux accompagner, dans le cadre de leur politique de ressources humaines, l'évolution des carrières de leurs personnels.

→ **Proposition 33**

Il est nécessaire de repenser le cadre des missions des enseignante-s-chercheur-e-s et la façon dont leurs activités sont comptabilisées en s'inspirant, par exemple, de ce qui est pratiqué dans les universités au Québec. Il faut notamment innover en matière de référentiels d'activité (référentiels d'équivalence horaire).

→ **Proposition 34**

La CPU demande la déconcentration au niveau des établissements ou des sites de la gestion des enseignant-e-s de statut second degré (PRAG, PRCE...) et de la filière bibliothèque, ainsi que l'achèvement de l'harmonisation de la gestion des personnels BIATSS.

→ **Proposition 35**

La CPU souhaite que les établissements aient plus de latitude pour la création d'emplois fonctionnels.

→ **Proposition 36**

La proportion des concours ITRF internes par rapport aux concours externes doit être augmentée.

La formation, l'orientation et l'insertion professionnelle

→ **Proposition 37**

La CPU propose que l'accès aux cursus de licence puisse s'appuyer sur des prérequis définis et affichés pour chaque licence, et s'oppose au tirage au sort actuellement pratiqué dans les filières en sureffectif.

→ **Proposition 38**

La CPU demande une réflexion de fond sur l'organisation du bac-3/bac+3 et la nature du baccalauréat. Elle souhaite une nouvelle organisation du baccalauréat donnant plus de place au contrôle continu et limitant le nombre d'épreuves de fin d'année et sur lesquelles pourraient s'appuyer l'orientation et la vérification des prérequis.

→ **Proposition 39**

Les universités doivent être libres d'expérimenter de nouveaux cursus ou double cursus en étant autorisées, notamment, à déroger si besoin aux nomenclatures.

→ **Proposition 40**

Il faut autoriser les 3èmes années de licence ne prenant pas strictement la suite d'une 1ère et 2ème année («licence suspendue») mais qui offrent une diversification des débouchés pour les L2 de différentes disciplines (par exemple en Sciences de l'éducation), et encourager les cursus post-bacs visant une licence professionnelle. La licence professionnelle doit être diversifiée afin de pouvoir être conçue comme une formation en 2 à 6 semestres, permettant l'attribution de 60 à 180 crédits ECTS.

→ **Proposition 41**

Une concertation, associant les enseignant-e-s de tous les niveaux d'étude, doit être engagée afin revoir les procédures d'orientation et d'accompagnement individualisé des élèves et des étudiant-e-s.

→ **Proposition 42**

Il faut clarifier les procédures d'accréditation et de délivrance des diplômes pour l'ensemble de l'enseignement supérieur, public et privé, en particulier concernant le niveau licence en incluant la problématique du «bachelor».

→ **Proposition 43**

Il est impératif de reconnaître aux uni-

versités leur autonomie pédagogique et en particulier, il faut les autoriser à mettre en place un contrôle continu intégral sans 2nde session (mais avec session de rattrapage pour les candidat-e-s empêché-e-s notamment pour raisons de santé) et à limiter le nombre d'inscriptions successives sans progression en licence.

→ **Proposition 44**

Des enseignant-e-s-chercheur-e-s doivent être systématiquement associés à la conception des programmes du second degré.

→ **Proposition 45**

Les BTS doivent être systématiquement organisés en ECTS pour faciliter les passerelles et sécuriser les parcours.

→ **Proposition 46**

La CPU demande que les étudiants ayant interrompu leurs études et qui souhaitent les reprendre, et que ceux qui suivent les modules de remédiation organisés par l'université avant l'entrée à l'université, bénéficient des mêmes aides sociales que les étudiants ayant un cursus de réussite linéaire.

→ **Proposition 47**

La démarche initiée avec les projets PEPITE doit être soutenue, poursuivie et amplifiée, et le statut de l'étudiant entrepreneur doit être conforté.

→ **Proposition 48**

Il faut clarifier et faire évoluer les modes de financement de la formation continue afin que les universités soient incitées à investir plus largement le champ de la formation tout au long de la vie, et que les salarié-e-s des secteurs publics et privés puissent accéder plus largement aux diplômes de l'enseignement supérieur, que ce soit via la formation continue, ou par le biais de la Validation des acquis d'expérience (VAE), qui reste le vecteur principal de la reconnaissance par un diplôme de compétences acquise par l'activité professionnelle.

→ **Proposition 49**

Afin de faciliter le développement de la formation continue et de l'enseignement à distance, la CPU demande que soient rendues possibles les conventions de délégation à des organismes de formation.

→ **Proposition 50**

La CPU demande la séparation complète entre les organismes collecteurs de la taxe d'apprentissage et les organismes de formations qui en sont bénéficiaires.

La recherche, l'innovation et la diffusion de la culture scientifique et technique

→ Proposition 51

La CPU demande l'abandon par l'administration du terme équipe d'accueil (EA) et son remplacement par la dénomination unité de recherche (UR), déclinable en unité mixte de recherche (UMR) et unité propre de recherche (UPR) d'un organisme ou d'une université.

→ Proposition 52

La responsabilité administrative des unités mixtes de recherche, implantées dans les universités, a vocation à être assurée par celles-ci en application d'un principe de responsabilité de l'hébergeur.

→ Proposition 53

L'ANR doit avoir pour priorités le renforcement des programmes favorisant les jeunes chercheur(e)s et les thématiques émergentes, et le soutien aux interactions entre les thématiques et les disciplines. Ses mécanismes doivent être simplifiés, la durée et le montant des projets revus, la transparence du processus garantie, l'envoi des rapports d'expertises aux candidat-e-s non retenue-s systématique, le contrôle assuré réellement ex-post et non plus tout au long du processus.

→ Proposition 54

Le processus de sélection en deux étapes à l'oeuvre à l'ANR nécessite d'être analysé et remis à plat.

→ Proposition 55

La CPU demande le lancement d'un plan national de recherche sur les transitions sociétales.

→ Proposition 56

En lien avec les alliances, il faut créer des espaces de dialogue entre le monde de la recherche et les décideurs politiques, économiques et sociaux.

→ Proposition 57

Il est nécessaire de faciliter les marchés publics d'innovations avec les acteurs économiques d'un territoire.

→ Proposition 58

Des mécanismes vertueux doivent être mis en place pour permettre une redistribution du Crédit Impôt Recherche au bénéfice de l'enseignement supérieur et

de la recherche publics, par exemple en prenant en compte le volume de recrutement de docteurs dans la détermination du montant du CIR.

→ Proposition 59

Les universités et les EPST doivent être incités financièrement à développer des laboratoires conjoints avec les entreprises. Il faut ouvrir le dispositif « mandataire légal unique » à tous les résultats de la recherche valorisables.

→ Proposition 60

Les contrats CIFRE doivent être développés et les accords de collaboration/transfert centrés autour d'actions communes et de services doivent être amplifiés.

→ Proposition 61

Un observatoire des disciplines rares doit être mis en place pour suivre précisément l'évolution de ces disciplines. Il devra travailler en réseau avec d'autres observatoires européens.

→ Proposition 62

La CPU demande le développement dans tous les pôles de compétitivité d'actions consacrées à la formation, y compris dans le domaine des sciences humaines et sociales, notamment à la formation par la recherche, sa valorisation et son évolution reposant sur une collaboration active avec les universités.

L'espace européen de l'ESR et la coopération internationale

→ Proposition 63

La CPU souhaite une approche coordonnée des programmes européens, fondée sur les écosystèmes et liens entre formation, recherche et innovation : imprégnation mutuelle des programmes H2o2o et Erasmus+ et fonds structurels.

→ Proposition 64

La CPU souhaite un renforcement des programmes européens de mobilité et leur élargissement à l'espace méditerranéen et la suppression de l'approbation préalable des conventions de codiplomation ou de double diplomation.

→ Proposition 65

Pour développer l'attractivité de l'ESR français, ainsi que la mobilité entrante et sortante des étudiant-e-s, des cher-

cheur-e-s et des enseignant-e-s, les établissements doivent pouvoir apprécier, en lien avec les services de l'État, l'opportunité d'accueil des étrangers, dans un cadre réglementaire dissocié de celui de l'immigration.

→ Proposition 66

La CPU demande la suppression de la soumission préalable au ministère chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche des conventions internationales, sauf en cas de nécessité de protection du patrimoine national. Une liste des pays pour lesquels cet accord préalable serait maintenu doit être établie et maintenue à jour en concertation avec la CPU.

→ Proposition 67

La CPU souhaite le développement des bourses de mobilité, impliquant acteurs territoriaux, nationaux et internationaux et conjuguant les moyens issus de différentes sources de financement.

La formation des enseignante-s et la recherche en éducation

→ Proposition 68

Le statut des Espé, composantes spécifiques des universités, doit être préservé, laissant aux universités l'autonomie de choisir de les rattacher à l'une d'elles ou à un de leurs regroupements selon les réalités locales et en renforçant l'institution d'un pilotage partagé entre les partenaires du projet académique de l'ÉSPÉ.

→ Proposition 69

La mission de formation initiale et continue des enseignant-e-s doit expressément figurer dans le contrat de l'établissement de rattachement ou dans celui du regroupement ; il doit préciser l'engagement des établissements partenaires.

→ Proposition 70

La CPU est favorable à la création d'institutions de type institut Carnot de l'éducation, financés par l'État à la hauteur des enjeux de l'éducation pour la Nation, afin de structurer la recherche en éducation et d'en valoriser les résultats.

→ Proposition 71

L'organisation générale du cursus des masters « Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation » doit être

revue. En particulier, la question de la place et de la nature des concours doit être posée, ainsi que celle de la charge de travail des étudiants dans les M2 actuels.

La formation et la recherche en santé

→ Proposition 72

Comme pour toutes les formations, l'entrée dans les formations médicales de l'enseignement supérieur doit être conditionnée à l'existence de prérequis et d'un projet professionnel de l'étudiant-e.

→ Proposition 73

Le numerus clausus doit être maintenu mais devra être régionalisé en tenant compte des besoins en termes de santé et des capacités de formation; de la même manière, la répartition des étudiants de 3^{ème} cycle des études médicales doit être régionalisée.

→ Proposition 74

Il faut généraliser les passerelles d'entrée dans les formations paramédicales au bénéfice des étudiant-e-s n'ayant pas réussi la PACES, mais ayant validé leurs unités d'enseignements.

→ Proposition 75

Les formations paramédicales doivent être intégrées à l'université. Cela passe par une attribution concrète de moyens pour créer une véritable offre publique de formation paramédicale (à partir de Bac+3) au sein des universités.

→ Proposition 76

Concernant les formations paramédicales, la CPU préconise la création d'une première année d'études commune à l'ensemble des formations.

→ Proposition 77

Afin de garantir un statut d'étudiant-e de droit commun aux étudiant-e-s préparant les diplômes d'État des formations paramédicales, ces derniers doivent être mis sous la tutelle du ministère en charge de l'enseignement supérieur et de la recherche.

→ Proposition 78

L'université, en lien avec les conseils nationaux des ordres, doit devenir l'opérateur de la formation continue des professionnel-le-s de santé préparant à une recertification.

→ Proposition 79

Le rôle et la place de l'Université dans la gouvernance des CHU doivent être redéfinis dans le cadre de sa refondation.

→ Proposition 80

La politique de recherche des CHU doit impérativement être articulée avec celle de l'université, sans dissocier recherche clinique, translationnelle et fondamentale.

L'université dans la transition numérique

→ Proposition 81

L'État doit définir et expliciter sa stratégie en matière de numérique pour l'ensemble des acteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche, et garantir à tous l'accès au THD (très haut débit).

→ Proposition 82

L'accélération de la transformation numérique doit être encouragée par l'État à travers le financement récurrent des établissements, le contrat et des appels à projets spécifiques qui pourraient notamment être proposés dans le cadre du PIA. Pour accompagner ces transformations, des moyens doivent être prévus pour la formation tout au long de la vie, notamment celle des enseignant-e-s et pour mener des travaux de recherche sur l'impact du numérique.

→ Proposition 83

La CPU demande un plan afin de développer des infrastructures sécurisées organisées nationalement de stockage et de services afin d'assurer une maîtrise publique des données de la recherche et de la formation. Les équipements informatiques lourds, notamment pour le stockage et la mise à disposition des big data, doivent faire l'objet d'une politique et d'une gestion nationales afin d'en rationaliser le coût et d'en garantir l'accès.

→ Proposition 84

L'accès à l'Open Science doit être encouragé par un grand plan national, dans l'esprit de la loi pour une République numérique.

Les membres de la CPU en 2017

Les universités

Aix-Marseille • Aix-Marseille Université → Président : Yvon Berland
Albi • Institut national universitaire Champollion → Directrice : Brigitte Pradin
Amiens • Université de Picardie Jules Verne → Président : Mohammed Benlahsen
Angers • Université d'Angers → Président : Christian Robledo
Antilles • Université des Antilles → Président : Eustase Janky
Arras • Université d'Artois → Président : Pasquale Mammoni
Avignon • Université d'Avignon et des Pays de Vaucluse → Président : Philippe Ellerkamp
Belfort • Université de Technologie de Belfort Montbéliard → Directeur : Ghislain Montavon
Besançon • Université de Franche Comté → Président : Jacques Bahi
Bordeaux • Université Bordeaux Montaigne → Présidente : Hélène Vélasco-Graciet
Bordeaux • Université de Bordeaux → Président : Manuel Tunon de Lara
Brest • Université de Bretagne Occidentale → Président : Matthieu Gallou
Caen • Université de Caen Normandie → Président : Pierre Denise
Cergy • Université de Cergy-Pontoise → Président : François Germinet
Chambéry • Université Savoie Mont-Blanc → Président : Denis Varaschin
Clermont-Ferrand • Université Clermont Auvergne → Président : Mathias Bernard
Compiègne • Université de Technologie de Compiègne → Directeur général : Philippe Courtier
Corte • Università di Corsica Pasquale Paoli → Président : Paul-Marie Romani
Créteil • Université Paris Est Créteil Val-de-Marne → Président : Olivier Montagne
Dijon • Université de Bourgogne → Président : Alain Bonnin
Dunkerque • Université du Littoral – Côte d'Opale → Président : Hassane Sadok
Évry • Université d'Évry – Val d'Essonne → Président : Patrick Curmi
Grenoble • Université Grenoble Alpes → Présidente : Lise Dumasy
Guyane • Université de Guyane → Président : Antoine Primerose
La Réunion • Université de La Réunion → Président : Frédéric Miranville
La Rochelle • Université de La Rochelle → Président : Jean-Marc Ogier
Le Havre • Université Le Havre Normandie → Président : Pascal Reghem
Le Mans • Le Mans Université → Président : Rachid El Guerjouma
Lille • Université de Lille Sciences et technologies → Président : Jean-Michel Camart
Lille • Université de Lille droit et santé → Président : Xavier Vandendriessche
Lille • Université de Lille sciences humaines et sociales → Présidente : Fabienne Blaise
Limoges • Université de Limoges → Président : Alain Célérier
Lyon • Université Claude Bernard Lyon 1 → Président : Frédéric Fleury
Lyon • Université Lumière Lyon 2 → Présidente : Nathalie Dompnier
Lyon • Université Jean Moulin Lyon 3 → Président : Jacques Comby
Marne-la-Vallée • Université de Paris Est – Marne La Vallée → Président : Gilles Roussel
Mayotte • Centre Universitaire de Formation et de Recherche de Mayotte → Directeur : Aurélien Siri
Montpellier • Université de Montpellier → Président : Philippe Augé
Montpellier • Université Paul-Valéry Montpellier 3 → Président : Patrick Gilli
Mulhouse • Université de Haute Alsace → Présidente : Christine Gangloff-Ziegler
Nancy • Université de Lorraine → Président : Pierre Mutzenhardt
Nanterre • Université Paris Nanterre → Président : Jean-François Balaudé
Nantes • Université de Nantes → Président : Olivier Laboux
Nice • Université de Nice – Sophia Antipolis → Président : Emmanuel Tric

Nîmes • Université de Nîmes → Président : Emmanuel Roux
Nouvelle Calédonie • Université de Nouvelle Calédonie → Président : Gael Lagadec
Orléans • Université d'Orléans → Président : Ary Bruand
Paris • Université Panthéon Assas → Président : Guillaume Leyte
Paris • Université Paris 1 Panthéon Sorbonne → Président : Georges Haddad
Paris • Université Paris 13 → Président : Jean-Pierre Astruc
Paris • Université Paris 8 Vincennes – Saint-Denis → Présidente : Annick Allaigre
Paris • Université Paris Descartes → Président : Frédéric Dardel
Paris • Université Paris Diderot → Présidente : Christine Clerici
Paris • Université Paris Sud → Présidente : Sylvie Retailleau
Paris • Université Paris-Dauphine → Présidente : Isabelle Huault
Paris • Université Paris Sorbonne → Président : Barthélémy Jobert
Paris • Université Pierre et Marie Curie → Président : Jean Chambaz
Paris • Université Sorbonne Nouvelle Paris 3 → Président : Carle Bonafous-Murat
Pau • Université de Pau et des Pays de l'Adour → Président : Mohamed Amara
Perpignan • Université de Perpignan Via Domitia → Président : Fabrice Lorente
Poitiers • Université de Poitiers → Président : Yves Jean
Polynésie • Université de la Polynésie Française → Président : Patrick Capolsini
Reims • Université de Reims – Champagne Ardenne → Président : Guillaume Gellé
Rennes • Université de Rennes 1 → Président : David Alis
Rennes • Université Rennes 2 → Président : Olivier David
Rouen • Université Rouen Normandie → Président : Joël Alexandre
Saint-Étienne • Université Jean-Monnet Saint-Etienne → Présidente : Michèle Cottier
Strasbourg • Université de Strasbourg → Président : Michel Deneken
Toulon • Université de Toulon → Président : Eric Boutin
Toulouse • Université Toulouse III – Paul Sabatier → Président : Jean-Pierre Vinel
Toulouse • Université Toulouse Capitole → Présidente : Corinne Mascala
Toulouse • Université Toulouse Jean Jaurès → Président : Daniel Lacroix
Tours • Université de Tours → Président : Philippe Vendrix
Troyes • Université de Technologie de Troyes → Président : Pierre Koch
Valenciennes • Université de Valenciennes et du Hainaut-Cambresis → Président : Abdelhakim Artiba
Vannes / Lorient • Université de Bretagne Sud → Président : Jean Peeters
Versailles • Université de Versailles Saint-Quentin en Yvelines → Président : Alain Bui

Les Instituts Nationaux Polytechniques - INP

Bordeaux INP → Directeur : Marc Phalippou
 Grenoble INP → Administrateur provisoire : Pierre Benech
 Toulouse INP → Président : Olivier Simonin

Les Instituts Nationaux des Sciences Appliquées - INSA

Centre Val-de-Loire • INSA Centre Val-de-Loire → Directeur : Jean-Marie Castelain
Lyon • Institut National des Sciences Appliquées de Lyon → Directeur : Eric Maurincomme
Rouen • Institut National des Sciences Appliquées de Rouen → Directeur : Mourad Boukhalfa
Toulouse • Institut National des Sciences Appliquées de Toulouse → Directeur : Bertrand Raquet

Les écoles centrales

Lyon • École Centrale de Lyon → Directeur : Franck Debouck
Paris • CentraleSupélec → Directeur : Hervé Biaußer

Les écoles normales supérieures

- Lyon** • École Normale Supérieure de Lyon → Président : Jean-François Pinton
- Paris** • École Normale Supérieure → Directeur : Marc Mézard
- Paris Saclay** • École Normale Supérieure Paris-Saclay → Président : Pierre-Paul Zalio
- Rennes** • École Normale Supérieure de Rennes → Administrateur provisoire : Pascal Mognol

Les grands établissements

- Paris** • Collège de France → Administrateur : Alain Prochiantz
- Paris** • Conservatoire National des Arts et Métiers → Administrateur général : Olivier Faron
- Paris** • École des Hautes Études en Sciences Sociales → Président : Christophe Prochasson
- Paris** • École Nationale des Chartes → Directrice : Michelle Bubenicek
- Paris** • École Nationale des Ponts et Chaussées → Directrice : Sophie Mougard
- Paris** • École Nationale Supérieure d'Arts et Métiers → Directeur général : Laurent Carraro
- Paris** • École Polytechnique → Président : Jacques Biot
- Paris** • École Pratique des Hautes Études → Président : Hubert Bost
- Paris** • Institut de Physique du Globe de Paris → Directeur : Marc Chaussidon
- Paris** • Institut d'Études Politiques de Paris → Directeur : Frédéric Mion
- Paris** • Institut National des Langues et Civilisations Orientales → Présidente : Manuelle Franck
- Paris** • Muséum d'Histoire naturelle → Directeur général : Bruno David
- Paris** • Observatoire de Paris → Président : Claude Catala
- Rennes** • École des Hautes Études en Santé Publique → Directeur : Laurent Chambaud

Les regroupements universitaires

Les COMUE

- Université de Lyon → Président : Khaled Bouabdallah
- Comue Université Grenoble Alpes → Président : Patrick Lévy
- Université Bourgogne Franche-Comté → Président : Nicolas Chaillet
- Université Bretagne Loire → Président : Pascal Olivard
- Lille Nord de France → Président : Mohamed Ourak
- Université Paris Seine → Administrateur provisoire : François Germinet
- Université Paris Saclay → Président : Gilles Bloch
- Hésam Université → Président : Jean-Luc Delpeuch
- Hesam Université : Sorbonne Universités → Président : Thierry Tuot
- Université Sorbonne Paris Cité → Président : François Houllier
- Université Paris Lumières → Président : Pierre-André Jouvét
- Paris Sciences et Lettres → Président : Alain Fuchs
- Université Paris-Est → Président : Philippe Tchamitchian
- Normandie Université → Président : Lamri Adoui
- Université de Champagne → Président : Jacques Meyer
- Comue d'Aquitaine → Président : Vincent Hoffmann-Martinot
- Université Confédérale Léonard de Vinci → Président : Loïc Vaillant
- Languedoc-Roussillon universités → Président : Gilles Halbout
- Université Fédérale Toulouse Midi-Pyrénées → Président : Philippe Raimbault
- Université Côte d'Azur → Président : Jean-Marc Gambaudo

L'équipe permanente de la CPU

Le cabinet

Tania Martins • Cheffe de cabinet

→ tania.martins@cpu.fr

Sihame Azzouzi • Cheffe de cabinet adjointe

→ sihame.azzouzi@cpu.fr

Les conseillers et consultants

Michel Dellacasagrande • Finances

→ dellacasagrande.michel@orange.fr

Bernard Dizambourg • Formation des présidents

→ bernard.dizambourg2014@gmail.com

Johanne Ferry-Dély • Presse et communication

→ jfd@cpu.fr

Jean-Emile Gombert • Sciences humaines et sociales

→ jean-emile.gombert@cpu.fr

Luc Hittinger • Europe → luc.hittinger@cpu.fr

Paul Indelicato • Recherche

→ paul.indelicato@cpu.fr

Yves Lichtenberger • Formation des présidents

→ yves.lichtenberger@univ-paris-est.fr

Jean-Luc Nahel • Activités internationales

→ jean-luc.nahel@cpu.fr

Bernard Saint Girons • Conseiller → bsg@cpu.fr

Conseiller parlementaire

Kévin Neuville • Relations avec le Parlement

→ kevin.neuville@cpu.fr

Les chargés de mission

Claire-Anne David-Lecourt • Partenariats –

Patrimoine – Regroupements et politiques de sites

→ claire-anne.david-lecourt@cpu.fr

Annie Edery-Cogan • Juridique → annie.edery@cpu.fr

Florence Egloff • Recherche et innovation

→ florence.egloff@cpu.fr

Eric Foucher • Affaires européennes à Bruxelles

→ foucher@clora.eu

Céline Leroy • Transition écologique et énergétique → celine.leroy@cpu.fr

Déborah Lévy • Formation initiale, continue et apprentissage → deborah.levy@cpu.fr

Clotilde Marseault • Vie étudiante

et vie de campus → clotilde.marseault@cpu.fr

Marie-Cécile Naves • Formation des professeurs premier et second degré (ESPE) et innovation pédagogique

→ marie-cecile.naves@cpu.fr

Monika Repcikova • EURAXESS

→ monika.repcikova@cpu.fr

Sibylle Rochas • Moyens et personnels

→ sibylle.rochas@cpu.fr

Virginie Sément • Orientation et Insertion professionnelle

→ virginie.sement@cpu.fr

Les assistantes

Karima Bahri → karima.bahri@cpu.fr

Géraldine Becquet → geraldine.becquet@cpu.fr

Cristina Joaquim → cristina.joaquim@cpu.fr

Anne-Marie Quelin • Équipe Europe à Bruxelles

→ amquelin@clora.eu

Le service financier

Hervé Celestin • Responsable administratif et financier → herve.celestin@cpu.fr

Samia El Berkaoui • Assistante administrative aux affaires financières → samia.elberkaoui@cpu.fr

Marc Mockel • Chargé des affaires financières

→ marc.mockel@cpu.fr

Le pôle communication

Marine Lopes • Chargée de communication scientifique → marine.lopes@cpu.fr

Laure Marot • Rédactrice → laure.marot@cpu.fr

Xavier Teissèdre • Chargé de communication

→ xavier.teissedre@cpu.fr

• En 2017, Denis Ehrsam assurait les fonctions de délégué général, Karl Stoeckel celles de conseiller parlementaire et Jean-François Huon celles de chargé de mission affaires européennes.

**Le Bureau de la CPU
remercie l'ensemble
de ses partenaires pour
leur soutien.**

Ce rapport d'activité a été réalisé par l'équipe permanente de la CPU

Conception graphique YAY • Graphisme
Impression | Imprimerie Chauveau
Publication | Mars 2018

Crédits photographies • Université de Reims Champagne Ardenne • Université Pierre et Marie Curie •
Ma Thèse en 180 secondes – David Pell • Université Claude Bernard Lyon 1 – Éric Le Roux • Université
d'Orléans • Fédération française de sport universitaire • Université de Bourgogne Franche Comté • Université
de Montpellier • Université de Bretagne Loire • Commission européenne • Université de La Réunion •
Université de Strasbourg – Claire Malrieux • Université Sorbonne Nouvelle • Université de La Rochelle

Sources • L'état de l'Enseignement supérieur et de la Recherche en France, 49 indicateurs,
DGSIP, édition 2017 • Atlas régional, Effectifs d'étudiants en 2013-2014, DGSIP, juin 2015 •
Rentrée étudiante 2015 Des résultats Des défis, dossier de presse du ministère de l'Enseignement
supérieur et de la Recherche • L'essentiel des chiffres-clés no 9, Campus France

Crédits typographie • Typographie Faune | Alice Savoie | Cnap

**Conférence
des présidents
d'université**

103, boulevard Saint-Michel
75005 Paris
01 44 32 90 00

LinkedIn

Conférence des présidents d'université – CPU

twitter

@CPUuniversite

Instagram

@cpu_Universites

Facebook

Conférence des présidents d'université

www.cpu.fr

